



# RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

---

Autres actes réglementaires

N° 16 - 2021

# SOMMAIRE

## ACTES REGLEMENTAIRES

### DELIBERATIONS

de la

## COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION

### de CERGY-PONTOISE

*Ce recueil contient  
des tables chronologiques*

Ce recueil est établi en application des articles L2131.1 – L5211.47 et R5211.41 du Code Général des Collectivités Territoriales. Il contient les actes administratifs à caractère réglementaire de la Communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise.

En application de l'article R311-5 du Code de l'Urbanisme, les documents se rapportant aux Zones d'Aménagement Concerté (ZAC) sont consultables à l'Hôtel d'agglomération, siège de la Communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise et dans les mairies des communes membres concernées par le projet.

Toutes annexes aux décisions et délibération du présent recueil, ainsi que tous documents contractuels signés y afférents, sont consultables à l'Hôtel d'agglomération dans le respect des dispositions du Livre III du Code des relations entre le public et l'administration.

Je soussigné, Jean-Paul JEANDON, Président de la Communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise, certifie que les actes décrits dans le sommaire ci-après :

- ont été transmis à la Préfecture de Cergy, à la date mentionnée sur chacun d'eux,
- figurent dans le Recueil des Actes Administratifs n° **16-2021**, mis à la disposition du public le **14 OCT. 2021**



DE  
CERGY  
PONTOISE  
95027

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION  
DE CERGY-PONTOISE

Jean-Paul JEANDON  
Président

## TABLE CHRONOLOGIQUE

### ARRETES

Numéro	OBJET	PAGE
057 / 2021	Délégation de signature à Madame Nadège ADAM, Directrice des Ressources Humaines, Madame Laurence BIBET, Responsable Gestion Administrative et Statutaire, Madame Maryline DELENTE, Responsable Emploi Compétences et Conditions de Travail	5
058 / 2021	Délégation de signature à Madame Solen AUFRERE, Directrice de Projets Communication interne	10
059 / 2021	Délégation de signature à Madame Jessica TESSIER, Directrice du Développement Economique et de l'Enseignement Supérieur	13
060 / 2021	Délégation de signature à Madame Céline POIRIER, Directrice de projets co-élaborations et dynamiques territoriales	17
061 / 2021	Délégation de signature à Monsieur Guillaume QUEVAREC, Directeur de projets transition écologique	20
062 / 2021	Délégation de signature à Madame Anne DUCHIER, Directrice de projets de territoire et d'administration	23
063 / 2021	Délégation de signature à Monsieur Christian GARDON, Directeur de projets Culture et Sports	26
064 / 2021	Délégation de signature à Monsieur Luc RAIMBAULT, Directeur Tourisme, Relations Internationales et Berges de l'Oise	29
065 / 2021	Délégation de signature à Monsieur Guillaume DOMY, Directeur des Sports et de la Vie Etudiante	32
066 / 2021	Délégation de signature à Madame Angélique BOSQUET, Directrice des Mobilités	35
068 / 2021	Délégation de signature à Madame Florence TALBOT, Directrice de la Gestion des déchets et propreté urbaine	38
069 / 2021	Délégation de signature à Monsieur Jean-Marc JUMEL, Directeur de la Transition énergétique	41
070 / 2021	Délégation de signature à Madame Sylvie BURGUIERE, Directrice de l'Urbanisme Opérationnel	44
071 / 2021	Délégation de signature à Monsieur Pierre RAMOND, Directeur de la Stratégie Urbaine et Solidarités	47
072 / 2021	Délégation de signature à Madame Régine SOULLEYS, Directrice du Secrétariat Général	50

### DECISIONS

Numéro	OBJET	PAGE
2021-073	Patrimoine – Convention d'occupation temporaire du logement attenant à la piscine des Eguerets sur la commune de Jouy-le-Moutier, 48 allée des Eguerets	55



# Arrêtés

—

## ARRETÉ

### PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE À MADAME NADÈGE ADAM, DIRECTRICE DES RESSOURCES HUMAINES, MADAME LAURENCE BIBET, RESPONSABLE GESTION ADMINISTRATIVE ET STATUTAIRE, MADAME MARYLINE DELENTE, RESPONSABLE EMPLOI COMPÉTENCES ET CONDITIONS DE TRAVAIL

#### **Le Président de la Communauté d'Agglomération de Cergy-Pontoise,**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.5211-9

**VU** le Code de la Commande Publique,

**VU** l'arrêté n° 2014/1411 du 27 novembre 2014 portant nomination par voie de mutation de Madame Nadège ADAM,

**VU** l'arrêté n° 2013/566 du 27 juin 2013 portant nomination de Madame Maryline DELENTE,

**VU** l'arrêté n° 2007/1053 du 11 décembre 2007 portant nomination de Madame Laurence BIBET,

**VU** l'arrêté n° 2020/1028 du 28 septembre 2020 portant nomination par voie de mutation de Madame Marie-Claude SIVAGNANAM, Administrateur Hors classe, à temps complet,

**VU** l'arrêté n° 2020/1030 du 28 septembre 2020 portant détachement dans l'emploi fonctionnel de Directrice Générale des établissements publics de 150 à 400 000 habitants de Madame Marie-Claude SIVAGNANAM,

**VU** l'arrêté n° 2021/078 du 1<sup>er</sup> février 2021 portant détachement dans l'emploi fonctionnel de Directrice Générale Adjointe - établissements publics de 150 à 400.000 habitants de Madame Charlotte GEOFFROY DEREGGI,

**VU** l'arrêté n° 2020/044 du 1<sup>er</sup> février 2021 portant détachement dans l'emploi fonctionnel de Directeur Général Adjoint - établissements publics de 150 à 400.000 habitants de Monsieur Guillaume PLACE,

**VU** l'arrêté n° 2021/081 du 25 février 2021 portant détachement dans l'emploi fonctionnel de Directrice Générale Adjointe de Madame Sandra RIOULT,

**VU** l'arrêté n° 2021-617 du 6 juillet 2021 portant détachement dans l'emploi fonctionnel de Directeur Général Adjoint des établissements publics de 150 à 400 000 habitants de Monsieur Simon MARTINEZ,

**VU** la délibération n° 12 du Conseil communautaire du 08 septembre 2020 sur la délégation du Conseil au Président en application de l'article L5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Accusé de réception en préfecture 095-249500109-20210101-lmc160058-AR- 1-1 Date de télétransmission : 05/10/21 Date de réception préfecture : 05/10/21
--

VU l'arrêté n° 17/2021 du 8 avril 2021 portant délégation de signature à Madame Nadège ADAM, à Madame Laurence BIBET et à Madame Maryline DELENTE,

VU l'organisation des services de la Communauté d'agglomération,

## ARRETE

**Article 1** : L'arrêté n° 17/2021 est abrogé.

**Article 2** : Dans le cadre des missions de sa direction et de ses fonctions de Directrice, délégation de signature est donnée à **Madame Nadège ADAM**, sous la surveillance et la responsabilité de Monsieur Jean-Paul JEANDON, Président, pour :

### I - En matière de commande publique

	Marchés à procédure adaptée (MAPA) (L2123-1 du Code de la commande publique) et marchés négociés sans publicité ni mise en concurrence (R2122-1 à R2122-11 du Code de la commande publique) ≤ 15 000 € HT	Marchés à procédure adaptée (MAPA) (L2123-1 du Code de la commande publique) > 15 000 € HT
	Marchés subséquents ≤ 15 000 € HT à un accord-cadre	Marchés subséquents > 15 000 € HT à un accord-cadre Marchés formalisés (L2120-1 du Code de la commande publique)
Préparation et exécution courante du Marché Public (MP) (courriers, questions...)	X	X
Déclaration sans suite	X	
Marché	X	
Ordre de service sans incidence financière	X	X
Ordre de service ≤ 15 000 € HT	X	X
Bon de commande émis sur accord-cadres y compris auprès de centrales d'achat	X	X
Agrément sous-traitants	X	X
Avenant	X	
Réception des travaux et Décompte Général et Définitif	X	X
Mise en demeure du titulaire	X	
Transaction relative au marché	X	
Résiliation du marché	X	

### II – En matière de gestion administrative

#### En matière d'actes relatifs aux ressources humaines

1. Les courriers relatifs à la gestion administrative individuelle du personnel à

Accusé de réception en préfecture  
095-249500109-20210101-lmc160058-AR-1-1  
Date de télétransmission : 05/10/21  
Date de réception préfecture : 05/10/21

l'exception :

- 1.1 des courriers de recrutement sur poste permanent,
  - 1.2 des courriers de départ en mutation, à la retraite ou de licenciement des personnels sur poste permanent,
  - 1.3 des courriers et décisions notifiant la sanction dans le cadre d'une procédure disciplinaire,
  - 1.4 des courriers d'annonce d'évolution de carrière,
  - 1.5 des correspondances administratives à caractère précontentieux et contentieux et des correspondances destinées aux autorités judiciaires, aux élus (nationaux, régionaux, départementaux, intercommunaux et municipaux), ministres et préfets ainsi qu'aux présidents d'organismes ou établissements publics ou privés,
  - 1.6 des courriers et décisions d'octroi d'avantage en nature.
- 2 Des ordres de mission des agents de sa direction, à l'exception de ceux se rapportant à des déplacements à l'étranger ou hors du territoire métropolitain, ou entraînant des frais exceptionnels ;
  - 3 Les contrats et arrêtés relevant de la gestion administrative individuelle du personnel, à l'exception de ceux accordant un avantage en nature.
  - 4 La transmission au représentant de l'Etat dans le Département des actes pris par les autorités communautaires ;
  - 5 Les courriers courants en réponse à une demande d'enquête ou de transmissions d'éléments statistiques ;
  - 6 Le dépôt de plainte au nom de la Communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise auprès des services de police et de gendarmerie.

En matière de gestion administrative relevant de sa direction :

1. La correspondance courante de sa direction ne comportant pas de décision ;

**Article 3** : En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Nadège ADAM, la présente délégation sera exercée par Madame Marie-Claude SIVAGNANAM, Directrice Générale des Services en cas d'absence ou d'empêchement de cette dernière par Madame Charlotte GEOFFROY DEREGGI, Directrice Générale Adjointe, en cas d'absence ou d'empêchement de cette dernière par Monsieur Guillaume PLACE, Directeur Général Adjoint, en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier par Madame Sandra RIOULT, Directrice Générale Adjointe et en cas d'absence ou d'empêchement de cette dernière par Monsieur Simon MARTINEZ, Directeur Général Adjoint.

**Article 4** : Dans le cadre des missions de son service et de ses fonctions de Responsable du service Gestion administrative et statutaire, délégation de signature est donnée à **Madame Laurence BIBET**, sous la surveillance et la responsabilité de Monsieur Jean-Paul JEANDON, Président, pour :

En matière de gestion administrative :

- 1 Les demandes de billet annuel SNCF,
- 2 Les certificats de travail et attestation de toute nature,
- 3 Les attestations de Pôle Emploi, de salaire et Supplément Familial de Traitement,
- 4 Les états de services des agents y compris ceux permettant leur inscription aux concours ou examens de la Fonction Publique,

Accusé de réception en préfecture 095-249500109-20210101-lmc160058-AR- 1-1 Date de télétransmission : 05/10/21 Date de réception préfecture : 05/10/21
--

- 5 Les formulaires concernant le Compte Epargne Temps,
- 6 Les déclarations d'affiliation et de validation de service destinées aux organismes de retraite,
- 7 La validation des frais de déplacement de l'ensemble des agents de la collectivité,
- 8 Les demandes de remboursement du Syndicat des Transports Parisiens,
- 9 Les états de traitement pour la garantie prévoyance des agents,
- 10 La transmission au représentant de l'Etat dans le Département, des actes pris par les autorités et instances communautaires,
- 11 Les ampliatiions et notifications d'actes administratifs,
- 12 La certification « conforme à l'original » de documents et d'extraits de documents,
- 13 Les bordereaux d'envoi de pièces et les fiches de transmission,
- 14 Les mandats de payes et de charges,
- 14 Les frais de déplacement,
- 15 Les certificats de travail,
- 16 Les attestations d'emploi, de logement, de Pôle Emploi, de salaire et de supplément familial de traitement,
- 17 Les documents de contrôle CAF des temps partiels,
- 18 Les communiqués pour avis et accusés de réception,
- 19 Tout document se rapportant à la paye (état de charges, état des salaires, attestations diverses, etc.)

**Article 5** : En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Laurence BIBET, la présente délégation sera exercée par Madame Nadège ADAM, Directrice des Ressources humaines, en cas d'absence ou d'empêchement de cette dernière par Madame Marie-Claude SIVAGNANAM, Directrice Générale des Services, en cas d'absence ou d'empêchement de cette dernière par Madame Charlotte GEOFFROY DEREGGI, Directrice Générale Adjointe, en cas d'absence ou d'empêchement de cette dernière par Monsieur Guillaume PLACE, Directeur Général Adjoint, en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier par Madame Sandra RIOULT, Directrice Générale Adjointe et en cas d'absence ou d'empêchement de cette dernière par Monsieur Simon MARTINEZ, Directeur Général Adjoint.

**Article 6** : Dans le cadre des missions de son service et de ses fonctions de Responsable du service Emploi, compétences et conditions de travail, délégation de signature est donnée à **Madame Maryline DELENTE**, sous la surveillance et la responsabilité de Monsieur Jean-Paul JEANDON, Président, pour :

En matière de gestion administrative :

- 1 La signature des BAT (Bon à Tirer) en vue de l'insertion d'annonces dans la presse ou sur Internet,
- 2 Les lettres d'accusé de réception des demandes d'emploi,
- 3 Les courriers de réponse négative aux candidatures reçues en réponse à une annonce, aux candidatures spontanées, ainsi qu'aux candidatures pour un stage ou un contrat d'apprentissage,
- 4 Les courriers de réponse négative aux candidats ayant été reçus en entretien,
- 5 L'inscription des agents aux préparations de concours ou d'examens professionnels,
- 6 Les attestations de formation,
- 7 Les attestations de stage,

Accusé de réception en préfecture 095-249500109-20210101-lmc160058-AR- 1-1 Date de télétransmission : 05/10/21 Date de réception préfecture : 05/10/21
--

- 8 Les conventions de stage non rémunéré,
- 9 Les conventions de formation professionnelle sans frais d'inscription,
- 10 Les titres d'habilitation et autorisations de conduite.

**Article 7** : En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Maryline DELENTE, la présente délégation sera exercée par Madame Nadège ADAM, Directrice des Ressources humaines, en cas d'absence ou d'empêchement de cette dernière par Madame Marie-Claude SIVAGNANAM, Directrice Générale des Services, en cas d'absence ou d'empêchement de cette dernière par Madame Charlotte GEOFFROY DEREGGI, Directrice Générale Adjointe, en cas d'absence ou d'empêchement de cette dernière par Monsieur Guillaume PLACE, Directeur Général Adjoint, en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier par Madame Sandra RIOULT, Directrice Générale Adjointe et en cas d'absence ou d'empêchement de cette dernière par Monsieur Simon MARTINEZ, Directeur Général Adjoint.

**Article 8** : Ampliation du présent arrêté sera publiée au Recueil des Actes Administratifs et sera notifiée à Madame Nadège ADAM, à Madame Marie-Claude SIVAGNANAM, à Madame Charlotte GEOFFROY DEREGGI, à Monsieur Guillaume PLACE, à Madame Sandra RIOULT, à Monsieur Simon MARTINEZ, à Madame Laurence BIBET, à Madame Maryline DELENTE ainsi qu'à Monsieur le Trésorier Principal de la Communauté d'agglomération.

Fait à l'Hôtel d'agglomération, à Cergy le 29 septembre 2021

**Le Président**  
**Jean-Paul JEANDON**

*Acte rendu exécutoire après :*

- transmission à la Préfecture 05/10/21
- publication au Recueil des Actes Administratifs **16-2021**
- et/ou notification aux destinataires **06/10/2021**

Accusé de réception en préfecture  
095-249500109-20210101-lmc160058-AR-  
1-1  
Date de télétransmission : 05/10/21  
Date de réception préfecture : 05/10/21

**ARRETÉ**

**PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE À MADAME SOLEN AUFRERE,  
DIRECTRICE DE PROJETS COMMUNICATION INTERNE**

**Le Président de la Communauté d'Agglomération de Cergy-Pontoise,**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.5211-9

**VU** le Code de la Commande Publique,

**VU** le contrat à durée déterminée n° 2021/323 du 26 avril 2021 de Madame Solen AUFRERE,

**VU** l'arrêté n° 2020/1028 du 28 septembre 2020 portant nomination par voie de mutation de Madame Marie-Claude SIVAGNANAM, Administrateur Hors classe, à temps complet,

**VU** l'arrêté n° 2020/1030 du 28 septembre 2020 portant détachement dans l'emploi fonctionnel de Directrice Générale des établissements publics de 150 à 400 000 habitants de Madame Marie-Claude SIVAGNANAM,

**VU** l'arrêté n° 2021/078 du 1<sup>er</sup> février 2021 portant détachement dans l'emploi fonctionnel de Directrice Générale Adjointe - établissements publics de 150 à 400.000 habitants de Madame Charlotte GEOFFROY DEREGGI,

**VU** l'arrêté n° 2020/044 du 1<sup>er</sup> février 2021 portant détachement dans l'emploi fonctionnel de Directeur Général Adjoint - établissements publics de 150 à 400.000 habitants de Monsieur Guillaume PLACE,

**VU** l'arrêté n° 2021/081 du 25 février 2021 portant détachement dans l'emploi fonctionnel de Directrice Générale Adjointe de Madame Sandra RIOULT,

**VU** l'arrêté n° 2021-617 du 6 juillet 2021 portant détachement dans l'emploi fonctionnel de Directeur Général Adjoint des établissements publics de 150 à 400 000 habitants de Monsieur Simon MARTINEZ,

**VU** la délibération n° 12 du Conseil communautaire du 8 septembre 2020 sur la délégation du Conseil au Président en application de l'article L5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** l'arrêté n° 51/2021 du 4 mai 2021 portant délégation à Madame Solen AUFRERE,

**VU** l'organisation des services de la Communauté d'agglomération,

## ARRETE

**Article 1** : L'arrêté 51/2021 susvisé est abrogé.

**Article 2** : Dans le cadre des missions de sa direction et de ses fonctions de Directrice, délégation est donnée à Madame Solen AUFRERE sous la surveillance et la responsabilité de Monsieur Jean-Paul JEANDON, Président, pour :

### I – En matière de marchés publics:

	Marchés à procédure adaptée (MAPA) (L2123-1 du Code de la commande publique) et marchés négociés sans publicité ni mise en concurrence (R2122-1 à R2122-11 du Code de la commande publique) ≤ 15 000 € HT	Marchés à procédure adaptée (MAPA) (L2123-1 du Code de la commande publique) > 15 000 € HT
	Marchés subséquents ≤ 15 000 € HT à un accord-cadre	Marchés subséquents > 15 000 € HT à un accord-cadre Marchés formalisés (L2120-1 du Code de la commande publique)
Préparation et exécution courante du Marché Public (MP) (courriers, questions...)	X	X
Déclaration sans suite	X	
Marché	X	
Ordre de service sans incidence financière	X	X
Ordre de service ≤ 15 000 € HT	X	X
Bon de commande émis sur accord-cadres y compris auprès de centrales d'achat	X	X
Agrément sous-traitants	X	X
Avenant	X	
Réception des travaux et Décompte Général et Définitif	X	X
Mise en demeure du titulaire	X	
Transaction relative au marché	X	
Résiliation du marché	X	

### II – En matière de gestion administrative

1. La signature des correspondances administratives, hors caractère précontentieux et contentieux, et à l'exclusion des correspondances destinées aux autorités judiciaires, aux élus (nationaux, régionaux, départementaux, intercommunaux et municipaux), ministres et préfets ainsi qu'aux présidents d'organismes ou établissements publics ou privés.
2. La signature des ordres de mission des agents de sa direction, à l'exception de ceux se rapportant à des déplacements à l'étranger ou entraînant des frais exceptionnels.
3. La signature des dépôts de plainte au nom de la Communauté d'agglomération de

Accusé de réception en préfecture  
095-249500109-20210101-lmc160061-AR-  
1-1  
Date de télétransmission : 05/10/21  
Date de réception préfecture : 05/10/21

Cergy-Pontoise auprès des services de police et de gendarmerie.

**Article 3** : En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Solen AUFRERE la présente délégation sera exercée par Madame Marie-Claude SIVAGNANAM, Directrice Générale des Services, en cas d'absence ou d'empêchement de cette dernière par Madame Charlotte GEOFFROY DEREGGI, Directrice Générale Adjointe, en cas d'absence ou d'empêchement de cette dernière, par Monsieur Guillaume PLACE, Directeur Général Adjoint, en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier par Madame Sandra RIOULT, Directrice Générale Adjointe, en cas d'absence ou d'empêchement de cette dernière par Monsieur Simon MARTINEZ, Directeur Général Adjoint.

**Article 4** : Ampliation du présent arrêté sera publiée au Recueil des Actes Administratifs et sera notifiée à Madame Solen AUFRERE, à Madame Marie-Claude SIVAGNANAM, à Madame Charlotte GEOFFROY DEREGGI, à Monsieur Guillaume PLACE, à Madame Sandra RIOULT et à Monsieur Simon MARTINEZ ainsi qu'à Monsieur le Trésorier Principal de la Communauté d'agglomération.

Fait à l'Hôtel d'agglomération, à Cergy le 29 septembre 2021

**Le Président**  
**Jean-Paul JEANDON**

*Acte rendu exécutoire après :*

- transmission à la Préfecture 05/10/21
- publication au Recueil des Actes Administratifs **16-2021**
- et/ou notification aux destinataires

Accusé de réception en préfecture  
095-249500109-20210101-lmc160061-AR-  
1-1  
Date de télétransmission : 05/10/21  
Date de réception préfecture : 05/10/21

**ARRETÉ**

**PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE À MADAME JESSICA TESSIER,  
DIRECTRICE DU DÉVELOPPEMENT ECONOMIQUE  
ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR**

**Le Président de la Communauté d'Agglomération de Cergy-Pontoise,**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.5211-9

**VU** le Code de la Commande Publique,

**VU** le contrat de travail n°2017-2012 du 21 décembre 2017 de Madame Jessica TESSIER, Directrice du Développement Economique et de l'Enseignement Supérieur, de la Communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise,

**VU** l'arrêté n° 2020/044 du 1<sup>er</sup> février 2021 portant détachement dans l'emploi fonctionnel de Directeur Général Adjoint - établissements publics de 150 à 400.000 habitants de Monsieur Guillaume PLACE,

**VU** l'arrêté n° 2020/1028 du 28 septembre 2020 portant nomination par voie de mutation de Madame Marie-Claude SIVAGNANAM, Administrateur Hors classe, à temps complet,

**VU** l'arrêté n° 2020/1030 du 28 septembre 2020 portant détachement dans l'emploi fonctionnel de Directrice Générale des établissements publics de 150 à 400 000 habitants de Madame Marie-Claude SIVAGNANAM,

**VU** l'arrêté n° 2021/078 du 1<sup>er</sup> février 2021 portant détachement dans l'emploi fonctionnel de Directrice Générale Adjointe - établissements publics de 150 à 400.000 habitants de Madame Charlotte GEOFFROY DEREGGI,

**VU** l'arrêté n° 2021/081 du 25 février 2021 portant détachement dans l'emploi fonctionnel de Directrice Générale Adjointe de Madame Sandra RIOULT,

**VU** l'arrêté n° 2021-617 du 6 juillet 2021 portant détachement dans l'emploi fonctionnel de Directeur Général Adjoint des établissements publics de 150 à 400 000 habitants de Monsieur Simon MARTINEZ,

**VU** la délibération n° 12 du Conseil communautaire du 8 septembre 2020 sur la délégation du Conseil au Président et au Bureau en application de l'article L5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** la décision du Président n° 94 en date du 26 novembre 2019 sur la signature des conventions d'occupation du domaine public et les contrats relatifs à la domiciliation se rapportant à la Turbine,

VU l'arrêté 15/2021 du 8 avril 2021 portant délégation de signature à Madame Jessica TESSIER,

VU l'organisation des services de la Communauté d'agglomération,

## ARRETE

**Article 1** : L'arrêté 15/2021 susvisé est abrogé.

**Article 2** : Dans le cadre des missions de sa direction et de ses fonctions de Directrice, délégation de signature est donnée à Madame Jessica TESSIER, sous la surveillance et la responsabilité de Monsieur Jean-Paul JEANDON, Président, pour :

### I – En matière de marchés publics

	Marchés à procédure adaptée (MAPA) (L2123-1 du Code de la commande publique) et marchés négociés sans publicité ni mise en concurrence (R2122-1 à R2122-11 du Code de la commande publique) ≤ 15 000 € HT	Marchés à procédure adaptée (MAPA) (L2123-1 du Code de la commande publique) > 15 000 € HT
	Marchés subséquents ≤ 15 000 € HT à un accord-cadre	Marchés subséquents > 15 000 € HT à un accord-cadre Marchés formalisés (L2120-1 du Code de la commande publique)
Préparation et exécution courante du Marché Public (MP) (courriers, questions...)	X	X
Déclaration sans suite	X	
Marché	X	
Ordre de service sans incidence financière	X	X
Ordre de service ≤ 15 000 € HT	X	X
Bon de commande émis sur accord-cadres y compris auprès de centrales d'achat	X	X
Agrément sous-traitants	X	X
Avenant	X	
Réception des travaux et Décompte Général et Définitif	X	X
Mise en demeure du titulaire	X	
Transaction relative au marché	X	
Résiliation du marché	X	

### II – En matière de gestion administrative

1. La signature des correspondances administratives, hors caractère précontentieux et contentieux, et à l'exclusion des correspondances destinées aux autorités

Accusé de réception en préfecture 095-249500109-20211004-lmc160069-AR-1-1 Date de télétransmission : 12/10/21 Date de réception préfecture : 12/10/21
--

judiciaires, aux élus (nationaux, régionaux, départementaux, intercommunaux et municipaux), ministres et préfets ainsi qu'aux présidents d'organismes ou établissements publics ou privés.

2. La signature des ordres de mission des agents de sa direction, à l'exception de ceux se rapportant à des déplacements à l'étranger ou entraînant des frais exceptionnels.
3. La signature des dépôts de plainte au nom de la Communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise auprès des services de police et de gendarmerie.
4. La signature des conventions d'occupation du domaine public et des contrats relatifs à la domiciliation se rapportant à la Turbine, ainsi que les notifications aux co-contractants.

**Article 3** : En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Jessica TESSIER, la présente délégation sera exercée par Monsieur Guillaume PLACE, Directeur Général Adjoint, en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier par Madame Marie-Claude SIVAGNANAM, Directrice Générale des Services, en cas d'absence ou d'empêchement de cette dernière par Madame Charlotte GEOFFROY DEREGGI, Directrice Générale Adjointe, en cas d'absence ou d'empêchement de cette dernière par Madame Sandra RIOULT, Directrice Générale Adjointe, en cas d'absence ou d'empêchement de cette dernière par Monsieur Simon MARTINEZ, Directeur Général Adjoint.

**Article 4** : Ampliation du présent arrêté sera publiée au Recueil des Actes Administratifs et sera notifiée à Madame Jessica TESSIER et à Madame Marie-Claude SIVAGNANAM, à Madame Charlotte GEOFFROY DEREGGI, à Monsieur Guillaume PLACE, à Madame Sandra RIOULT et à Monsieur Simon MARTINEZ ainsi qu'à Monsieur le Trésorier Principal de la Communauté d'agglomération.

Fait à l'Hôtel d'agglomération, à Cergy le 4 octobre 2021

**Le Président**  
**Jean-Paul JEANDON**

*Acte rendu exécutoire après :*

- transmission à la Préfecture 12/10/21
- publication au Recueil des Actes Administratifs **16-2021**

Accusé de réception en préfecture  
095-249500109-20211004-lmc160069-AR-  
1-1  
Date de télétransmission : 12/10/21  
Date de réception préfecture : 12/10/21

- et/ou notification aux destinataires

Accusé de réception en préfecture  
095-249500109-20211004-lmc160069-AR-  
1-1  
Date de télétransmission : 12/10/21  
Date de réception préfecture : 12/10/21

**ARRETÉ**

**PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE À MADAME CÉLINE POIRIER,  
DIRECTRICE DE PROJETS CO-ÉLABORATIONS ET DYNAMIQUES  
TERRITORIALES**

**Le Président de la Communauté d'Agglomération de Cergy-Pontoise,**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.5211-9

**VU** le Code de la Commande Publique,

**VU** l'arrêté n° 2012/359 du 12 avril 2012 portant avancement de grade de Madame Céline POIRIER,

**VU** l'arrêté n° 2020/1028 du 28 septembre 2020 portant nomination par voie de mutation de Madame Marie-Claude SIVAGNANAM, Administrateur Hors classe, à temps complet,

**VU** l'arrêté n° 2020/1030 du 28 septembre 2020 portant détachement dans l'emploi fonctionnel de Directrice Générale des établissements publics de 150 à 400 000 habitants de Madame Marie-Claude SIVAGNANAM,

**VU** l'arrêté n° 2021/078 du 1<sup>er</sup> février 2021 portant détachement dans l'emploi fonctionnel de Directrice Générale Adjointe - établissements publics de 150 à 400.000 habitants de Madame Charlotte GEOFFROY DEREGGI,

**VU** l'arrêté n° 2020/044 du 1<sup>er</sup> février 2021 portant détachement dans l'emploi fonctionnel de Directeur Général Adjoint - établissements publics de 150 à 400.000 habitants de Monsieur Guillaume PLACE,

**VU** l'arrêté n° 2021/081 du 25 février 2021 portant détachement dans l'emploi fonctionnel de Directrice Générale Adjointe de Madame Sandra RIOULT,

**VU** l'arrêté n° 2021-617 du 6 juillet 2021 portant détachement dans l'emploi fonctionnel de Directeur Général Adjoint des établissements publics de 150 à 400 000 habitants de Monsieur Simon MARTINEZ,

**VU** la délibération n° 12 du Conseil communautaire du 8 septembre 2020 sur la délégation du Conseil au Président en application de l'article L5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** l'arrêté n° 18/2021 du 8 avril 2021 portant délégation à Madame Céline POIRIER,

**VU** l'organisation des services de la Communauté d'Agglomération,

## ARRETE

**Article 1** : L'arrêté 18/2021 susvisé est abrogé.

**Article 2** : Dans le cadre des missions de sa direction et de ses fonctions de Directrice, délégation est donnée à Madame Céline POIRIER sous la surveillance et la responsabilité de Monsieur Jean-Paul JEANDON, Président, pour :

### I – En matière de marchés publics:

	Marchés à procédure adaptée (MAPA) (L2123-1 du Code de la commande publique) et marchés négociés sans publicité ni mise en concurrence (R2122-1 à R2122-11 du Code de la commande publique) ≤ 15 000 € HT	Marchés à procédure adaptée (MAPA) (L2123-1 du Code de la commande publique) > 15 000 € HT
	Marchés subséquents ≤ 15 000 € HT à un accord-cadre	Marchés subséquents > 15 000 € HT à un accord-cadre Marchés formalisés (L2120-1 du Code de la commande publique)
Préparation et exécution courante du Marché Public (MP) (courriers, questions...)	X	X
Déclaration sans suite	X	
Marché	X	
Ordre de service sans incidence financière	X	X
Ordre de service ≤ 15 000 € HT	X	X
Bon de commande émis sur accord-cadres y compris auprès de centrales d'achat	X	X
Agrément sous-traitants	X	X
Avenant	X	
Réception des travaux et Décompte Général et Définitif	X	X
Mise en demeure du titulaire	X	
Transaction relative au marché	X	
Résiliation du marché	X	

### II – En matière de gestion administrative

1. La signature des correspondances administratives, hors caractère précontentieux et contentieux, et à l'exclusion des correspondances destinées aux autorités judiciaires, aux élus (nationaux, régionaux, départementaux, intercommunaux et municipaux), ministres et préfets ainsi qu'aux présidents d'organismes ou établissements publics ou privés.
2. La signature des ordres de mission des agents de sa direction, à l'exception de ceux se rapportant à des déplacements à l'étranger ou entraînant des frais exceptionnels.

Accusé de réception en préfecture  
095-249500109-20210101-lmc160071-AR-1-1  
Date de télétransmission : 05/10/21  
Date de réception préfecture : 05/10/21

3. La signature des dépôts de plainte au nom de la Communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise auprès des services de police et de gendarmerie.

**Article 3** : En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Céline POIRIER, la présente délégation sera exercée par Madame Marie-Claude SIVAGNANAM, Directrice Générale des Services, en cas d'absence ou d'empêchement de cette dernière par Madame Charlotte GEOFFROY DEREGGI, Directrice Générale Adjointe, en cas d'absence ou d'empêchement de cette dernière, par Monsieur Guillaume PLACE, Directeur Général Adjoint, et en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier par Madame Sandra RIOULT, Directrice Générale Adjointe, en cas d'absence ou d'empêchement de cette dernière par Monsieur Simon MARTINEZ, Directeur Général Adjoint.

**Article 4** : Ampliation du présent arrêté sera publiée au Recueil des Actes Administratifs et sera notifiée à Madame Céline POIRIER, à Madame Marie-Claude SIVAGNANAM, à Madame Charlotte GEOFFROY DEREGGI, à Monsieur Guillaume PLACE, à Madame Sandra RIOULT et à Monsieur Simon MARTINEZ ainsi qu'à Monsieur le Trésorier Principal de la Communauté d'agglomération.

Fait à l'Hôtel d'agglomération, à Cergy le 29 septembre 2021

**Le Président**  
**Jean-Paul JEANDON**

*Acte rendu exécutoire après :*

- transmission à la Préfecture 05/10/21
- publication au Recueil des Actes Administratifs **16-2021**
- et/ou notification aux destinataires

Accusé de réception en préfecture  
095-249500109-20210101-lmc160071-AR-  
1-1  
Date de télétransmission : 05/10/21  
Date de réception préfecture : 05/10/21

**ARRETÉ**

**PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE À MONSIEUR GUILLAUME  
QUEVAREC, DIRECTEUR DE PROJETS TRANSITION ÉCOLOGIQUE**

**Le Président de la Communauté d'Agglomération de Cergy-Pontoise,**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.5211-9

**VU** le Code de la Commande Publique,

**VU** l'arrêté n° 2016-483 du 24 août 2016 de Monsieur Guillaume QUEVAREC portant avancement d'échelon en tant qu'attaché principal,

**VU** l'arrêté n° 2020/1028 du 28 septembre 2020 portant nomination par voie de mutation de Madame Marie-Claude SIVAGNANAM, Administrateur Hors classe, à temps complet,

**VU** l'arrêté n° 2020/1030 du 28 septembre 2020 portant détachement dans l'emploi fonctionnel de Directrice Générale des établissements publics de 150 à 400 000 habitants de Madame Marie-Claude SIVAGNANAM,

**VU** l'arrêté n° 2021/078 du 1<sup>er</sup> février 2021 portant détachement dans l'emploi fonctionnel de Directrice Générale Adjointe - établissements publics de 150 à 400.000 habitants de Madame Charlotte GEOFFROY DEREGGI,

**VU** l'arrêté n° 2020/044 du 1<sup>er</sup> février 2021 portant détachement dans l'emploi fonctionnel de Directeur Général Adjoint - établissements publics de 150 à 400.000 habitants de Monsieur Guillaume PLACE,

**VU** l'arrêté n° 2021/081 du 25 février 2021 portant détachement dans l'emploi fonctionnel de Directrice Générale Adjointe de Madame Sandra RIOULT,

**VU** l'arrêté n° 2021-617 du 6 juillet 2021 portant détachement dans l'emploi fonctionnel de Directeur Général Adjoint des établissements publics de 150 à 400 000 habitants de Monsieur Simon MARTINEZ,

**VU** la délibération n° 12 du Conseil communautaire du 8 septembre 2020 sur la délégation du Conseil au Président en application de l'article L5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** l'arrêté n° 19/2021 du 8 avril 2021 portant délégation de signature à Monsieur Guillaume QUEVAREC,

**VU** l'organisation des services de la Communauté d'Agglomération,

## ARRETE

**Article 1 :** L'arrêté 19/2021 susvisé est abrogé.

**Article 2 :** Dans le cadre des missions de sa direction et de ses fonctions de Directeur, délégation est donnée à Monsieur Guillaume QUEVAREC sous la surveillance et la responsabilité de Monsieur Jean-Paul JEANDON, Président, pour :

### I – En matière de marchés publics:

	Marchés à procédure adaptée (MAPA) (L2123-1 du Code de la commande publique) et marchés négociés sans publicité ni mise en concurrence (R2122-1 à R2122-11 du Code de la commande publique) ≤ 15 000 € HT	Marchés à procédure adaptée (MAPA) (L2123-1 du Code de la commande publique) > 15 000 € HT
	Marchés subséquents ≤ 15 000 € HT à un accord-cadre	Marchés subséquents > 15 000 € HT à un accord-cadre Marchés formalisés (L2120-1 du Code de la commande publique)
Préparation et exécution courante du Marché Public (MP) (courriers, questions...)	X	X
Déclaration sans suite	X	
Marché	X	
Ordre de service sans incidence financière	X	X
Ordre de service ≤ 15 000 € HT	X	X
Bon de commande émis sur accord-cadres y compris auprès de centrales d'achat	X	X
Agrément sous-traitants	X	X
Avenant	X	
Réception des travaux et Décompte Général et Définitif	X	X
Mise en demeure du titulaire	X	
Transaction relative au marché	X	
Résiliation du marché	X	

### II – En matière de gestion administrative

1. La signature des correspondances administratives, hors caractère précontentieux et contentieux, et à l'exclusion des correspondances destinées aux autorités judiciaires, aux élus (nationaux, régionaux, départementaux, intercommunaux et municipaux), ministres et préfets ainsi qu'aux présidents d'organismes ou établissements publics ou privés.
2. La signature des ordres de mission des agents de sa direction, à l'exception de ceux se rapportant à des déplacements à l'étranger ou entraînant des frais exceptionnels.

Accusé de réception en préfecture  
095-249500109-20210101-lmc160073-AR-1-1  
Date de télétransmission : 05/10/21  
Date de réception préfecture : 05/10/21

3. La signature des dépôts de plainte au nom de la Communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise auprès des services de police et de gendarmerie.

**Article 3** : En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Guillaume QUEVAREC, la présente délégation sera exercée par Madame Marie-Claude SIVAGNANAM, Directrice Générale des Services, en cas d'absence ou d'empêchement de cette dernière par Madame Charlotte GEOFFROY DEREGGI, Directrice Générale Adjointe, en cas d'absence ou d'empêchement de cette dernière, par Monsieur Guillaume PLACE, Directeur Général Adjoint, en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier par Madame Sandra RIOULT, Directrice Générale Adjointe, en cas d'absence ou d'empêchement de cette dernière par Monsieur Simon MARTINEZ, Directeur Général Adjoint.

**Article 4** : Ampliation du présent arrêté sera publiée au Recueil des Actes Administratifs et sera notifiée à Monsieur Guillaume QUEVAREC, à Madame Marie-Claude SIVAGNANAM, à Madame Charlotte GEOFFROY DEREGGI, à Monsieur Guillaume PLACE, à Madame Sandra RIOULT et à Monsieur Simon MARTINEZ ainsi qu'à Monsieur le Trésorier Principal de la Communauté d'agglomération.

Fait à l'Hôtel d'agglomération, à Cergy le 29 septembre 2021

**Le Président  
Jean-Paul JEANDON**

*Acte rendu exécutoire après :*

- transmission à la Préfecture 05/10/21
- publication au Recueil des Actes Administratifs **16-2021**
- et/ou notification aux destinataires

Accusé de réception en préfecture  
095-249500109-20210101-lmc160073-AR-  
1-1  
Date de télétransmission : 05/10/21  
Date de réception préfecture : 05/10/21

## ARRETÉ

### PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE À MADAME ANNE DUCHIER, DIRECTRICE DE PROJETS DE TERRITOIRE ET D'ADMINISTRATION

#### **Le Président de la Communauté d'Agglomération de Cergy-Pontoise,**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.5211-9

**VU** le Code de la Commande Publique,

**VU** l'arrêté n° 2012/399 du 30 avril 2012 portant nomination par voie de mutation de Madame Anne DUCHIER,

**VU** l'arrêté n° 2020/1028 du 28 septembre 2020 portant nomination par voie de mutation de Madame Marie-Claude SIVAGNANAM, Administrateur Hors classe, à temps complet,

**VU** l'arrêté n° 2020/1030 du 28 septembre 2020 portant détachement dans l'emploi fonctionnel de Directrice Générale des établissements publics de 150 à 400 000 habitants de Madame Marie-Claude SIVAGNANAM,

**VU** l'arrêté n° 2021/078 du 1<sup>er</sup> février 2021 portant détachement dans l'emploi fonctionnel de Directrice Générale Adjointe - établissements publics de 150 à 400.000 habitants de Madame Charlotte GEOFFROY DEREGGI,

**VU** l'arrêté n° 2020/044 du 1<sup>er</sup> février 2021 portant détachement dans l'emploi fonctionnel de Directeur Général Adjoint - établissements publics de 150 à 400.000 habitants de Monsieur Guillaume PLACE,

**VU** l'arrêté n° 2021/081 du 25 février 2021 portant détachement dans l'emploi fonctionnel de Directrice Générale Adjointe de Madame Sandra RIOULT,

**VU** l'arrêté n° 2021-617 du 6 juillet 2021 portant détachement dans l'emploi fonctionnel de Directeur Général Adjoint des établissements publics de 150 à 400 000 habitants de Monsieur Simon MARTINEZ,

**VU** la délibération n° 12 du Conseil communautaire du 8 septembre 2020 sur la délégation du Conseil au Président en application de l'article L5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** l'arrêté n° 21/2021 du 8 avril 2021 portant délégation à Madame Anne DUCHIER,

**VU** l'organisation des services de la Communauté d'Agglomération,

## ARRETE

**Article 1** : L'arrêté 21/2021 susvisé est abrogé.

**Article 2** : Dans le cadre des missions de sa direction et de ses fonctions de Directrice, délégation est donnée à Madame Anne DUCHIER sous la surveillance et la responsabilité de Monsieur Jean-Paul JEANDON, Président, pour :

### I – En matière de marchés publics:

	Marchés à procédure adaptée (MAPA) (L2123-1 du Code de la commande publique) et marchés négociés sans publicité ni mise en concurrence (R2122-1 à R2122-11 du Code de la commande publique) ≤ 15 000 € HT	Marchés à procédure adaptée (MAPA) (L2123-1 du Code de la commande publique) > 15 000 € HT
	Marchés subséquents ≤ 15 000 € HT à un accord-cadre	Marchés subséquents > 15 000 € HT à un accord-cadre Marchés formalisés (L2120-1 du Code de la commande publique)
Préparation et exécution courante du Marché Public (MP) (courriers, questions...)	X	X
Déclaration sans suite	X	
Marché	X	
Ordre de service sans incidence financière	X	X
Ordre de service ≤ 15 000 € HT	X	X
Bon de commande émis sur accord-cadres y compris auprès de centrales d'achat	X	X
Agrément sous-traitants	X	X
Avenant	X	
Réception des travaux et Décompte Général et Définitif	X	X
Mise en demeure du titulaire	X	
Transaction relative au marché	X	
Résiliation du marché	X	

### II – En matière de gestion administrative

1. La signature des correspondances administratives, hors caractère précontentieux et contentieux, et à l'exclusion des correspondances destinées aux autorités judiciaires, aux élus (nationaux, régionaux, départementaux, intercommunaux et municipaux), ministres et préfets ainsi qu'aux présidents d'organismes ou établissements publics ou privés.
2. La signature des ordres de mission des agents de sa direction, à l'exception de ceux se rapportant à des déplacements à l'étranger ou entraînant des frais exceptionnels.
3. La signature des dépôts de plainte au nom de la Communauté d'agglomération de

Accusé de réception en préfecture  
095-249500109-20210101-lmc160075-AR-1-1  
Date de télétransmission : 05/10/21  
Date de réception préfecture : 05/10/21

Cergy-Pontoise auprès des services de police et de gendarmerie.

**Article 3** : En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Anne DUCHIER, la présente délégation sera exercée par Madame Marie-Claude SIVAGNANAM, Directrice Générale des Services, en cas d'absence ou d'empêchement de cette dernière par Madame Charlotte GEOFFROY DEREGGI, Directrice Générale Adjointe, en cas d'absence ou d'empêchement de cette dernière, par Monsieur Guillaume PLACE, Directeur Général Adjoint, en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier par Madame Sandra RIOULT, Directrice Générale Adjointe, en cas d'absence ou d'empêchement de cette dernière par Monsieur Simon MARTINEZ, Directeur Général Adjoint.

**Article 4** : Ampliation du présent arrêté sera publiée au Recueil des Actes Administratifs et sera notifiée à Madame Anne DUCHIER, à Madame Marie-Claude SIVAGNANAM, à Madame Charlotte GEOFFROY DEREGGI, à Monsieur Guillaume PLACE, à Madame Sandra RIOULT et à Monsieur Simon MARTINEZ ainsi qu'à Monsieur le Trésorier Principal de la Communauté d'agglomération.

Fait à l'Hôtel d'agglomération, à Cergy le 29 septembre 2021

**Le Président**  
**Jean-Paul JEANDON**

*Acte rendu exécutoire après :*

- transmission à la Préfecture 05/10/21
- publication au Recueil des Actes Administratifs **16-2021**
- et/ou notification aux destinataires

Accusé de réception en préfecture  
095-249500109-20210101-lmc160075-AR-  
1-1  
Date de télétransmission : 05/10/21  
Date de réception préfecture : 05/10/21

**ARRETÉ**

**PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE À MONSIEUR CHRISTIAN GARDON,  
DIRECTEUR DE PROJETS CULTURE ET SPORTS**

**Le Président de la Communauté d'Agglomération de Cergy-Pontoise,**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.5211-9

**VU** l'arrêté n°2014/944 du 3 juillet 2014 portant nomination par voie de mutation de Monsieur Christian GARDON, attaché principal,

**VU** l'arrêté n° 2021/552 du 16 juin 2021 portant avancement de grade de Monsieur Christian GARDON, attaché hors classe,

**VU** l'arrêté n° 2021-617 du 6 juillet 2021 portant détachement dans l'emploi fonctionnel de Directeur Général Adjoint des établissements publics de 150 à 400 000 habitants de Monsieur Simon MARTINEZ,

**VU** l'arrêté n° 2020/1028 du 28 septembre 2020 portant nomination par voie de mutation de Madame Marie-Claude SIVAGNANAM, Administrateur Hors classe, à temps complet,

**VU** l'arrêté n° 2020/1030 du 28 septembre 2020 portant détachement dans l'emploi fonctionnel de Directrice Générale des établissements publics de 150 à 400 000 habitants de Madame Marie-Claude SIVAGNANAM,

**VU** l'arrêté n° 2021/078 du 1<sup>er</sup> février 2021 portant détachement dans l'emploi fonctionnel de Directrice Générale Adjointe - établissements publics de 150 à 400.000 habitants de Madame Charlotte GEOFFROY DEREGGI,

**VU** l'arrêté n° 2020/044 du 1<sup>er</sup> février 2021 portant détachement dans l'emploi fonctionnel de Directeur Général Adjoint - établissements publics de 150 à 400.000 habitants de Monsieur Guillaume PLACE,

**VU** l'arrêté n° 2021/081 du 25 février 2021 portant détachement dans l'emploi fonctionnel de Directrice Générale Adjointe de Madame Sandra RIOULT,

**VU** la délibération n° 12 du Conseil communautaire du 8 septembre 2020 sur la délégation du Conseil au Président en application de l'article L5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** l'arrêté n° 06/2020 du 15 juillet 2020 portant délégation à Monsieur Christian GARDON,

**VU** l'organisation des services de la Communauté d'Agglomération,

## ARRETE

**Article 1** : L'arrêté 06/2020 susvisé est abrogé.

**Article 2** : Dans le cadre des missions de sa direction et de ses fonctions de Directeur, délégation de signature est donnée à Monsieur Christian GARDON, sous la surveillance et la responsabilité de Monsieur Jean-Paul JEANDON, Président, pour :

### I – En matière de marchés publics :

	Marchés à procédure adaptée (MAPA) (L2123-1 du Code de la commande publique) et marchés négociés sans publicité ni mise en concurrence (R2122-1 à R2122-11 du Code de la commande publique) ≤ 15 000 € HT	Marchés à procédure adaptée (MAPA) (L2123-1 du Code de la commande publique) > 15 000 € HT
	Marchés subséquents ≤ 15 000 € HT à un accord-cadre	Marchés subséquents > 15 000 € HT à un accord-cadre Marchés formalisés (L2120-1 du Code de la commande publique)
Préparation et exécution courante du Marché Public (MP) (courriers, questions...)	X	X
Déclaration sans suite	X	
Marché	X	
Ordre de service sans incidence financière	X	X
Ordre de service ≤ 15 000 € HT	X	X
Bon de commande émis sur accord-cadres y compris auprès de centrales d'achat	X	X
Agrément sous-traitants	X	X
Avenant	X	
Réception des travaux et Décompte Général et Définitif	X	X
Mise en demeure du titulaire	X	
Transaction relative au marché	X	
Résiliation du marché	X	

### II – En matière de gestion administrative

1. La signature des correspondances administratives, hors caractère précontentieux et contentieux, et à l'exclusion des correspondances destinées aux autorités judiciaires, aux élus (nationaux, régionaux, départementaux, intercommunaux et municipaux), ministres et préfets ainsi qu'aux présidents d'organismes ou établissements publics ou privés.
2. La signature des ordres de mission des agents de sa direction, à l'exception de ceux se rapportant à des déplacements à l'étranger ou entraînant des frais exceptionnels.
3. La signature des dépôts de plainte au nom de la Communauté d'agglomération de

Accusé de réception en préfecture 095-249500109-20210101-lmc160077-AR-1-1 Date de télétransmission : 05/10/21 Date de réception préfecture : 05/10/21
--

Cergy-Pontoise auprès des services de police et de gendarmerie.

**Article 3** : En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Christian GARDON, la présente délégation sera exercée par Monsieur Simon MARTINEZ, Directeur Général Adjoint, en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier par Madame Marie-Claude SIVAGNANAM, Directrice Générale des Services, en cas d'absence ou d'empêchement de cette dernière la présente délégation sera exercée par Madame Charlotte GEOFFROY DEREGGI, Directrice Générale Adjointe, en cas d'absence ou d'empêchement de cette dernière, par Monsieur Guillaume PLACE, Directeur Général Adjoint, en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier par Madame Sandra RIOULT, Directrice Générale Adjointe.

**Article 4** : Ampliation du présent arrêté sera affichée au Recueil des Actes Administratifs et sera notifiée à Monsieur Christian GARDON à Madame Marie-Claude SIVAGNANAM, à Madame Charlotte GEOFFROY DEREGGI, à Monsieur Guillaume PLACE, à Madame Sandra RIOULT et à Monsieur Simon MARTINEZ ainsi qu'à Monsieur le Trésorier Principal de la Communauté d'agglomération.

Fait à l'Hôtel d'agglomération, à Cergy le 29 septembre 2021

**Le Président  
Jean-Paul JEANDON**

*Acte rendu exécutoire après :*

- transmission à la Préfecture 05/10/21
- publication au Recueil des Actes Administratifs **16-2021**
- et/ou notification aux destinataires

Accusé de réception en préfecture  
095-249500109-20210101-lmc160077-AR-  
1-1  
Date de télétransmission : 05/10/21  
Date de réception préfecture : 05/10/21

**ARRETÉ**

**PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE À MONSIEUR LUC RAIMBAULT,  
DIRECTEUR TOURISME, RELATIONS INTERNATIONALES ET BERGES DE  
L'OISE**

**Le Président de la Communauté d'Agglomération de Cergy-Pontoise,**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.5211-9

**VU** le Code de la Commande Publique,

**VU** l'arrêté n° 2014/713 du 26 mars 2014 portant avancement d'échelon de Monsieur Luc RAIMBAULT entant qu'Ingénieur en chef de classe exceptionnelle,

**VU** l'arrêté n° 2021-617 du 6 juillet 2021 portant détachement dans l'emploi fonctionnel de Directeur Général Adjoint des établissements publics de 150 à 400 000 habitants de Monsieur Simon MARTINEZ,

**VU** l'arrêté n° 2020/1028 du 28 septembre 2020 portant nomination par voie de mutation de Madame Marie-Claude SIVAGNANAM, Administrateur Hors classe, à temps complet,

**VU** l'arrêté n° 2020/1030 du 28 septembre 2020 portant détachement dans l'emploi fonctionnel de Directrice Générale des établissements publics de 150 à 400 000 habitants de Madame Marie-Claude SIVAGNANAM,

**VU** l'arrêté n° 2021/078 du 1<sup>er</sup> février 2021 portant détachement dans l'emploi fonctionnel de Directrice Générale Adjointe - établissements publics de 150 à 400.000 habitants de Madame Charlotte GEOFFROY DEREGGI,

**VU** l'arrêté n° 2020/044 du 1<sup>er</sup> février 2021 portant détachement dans l'emploi fonctionnel de Directeur Général Adjoint - établissements publics de 150 à 400.000 habitants de Monsieur Guillaume PLACE,

**VU** l'arrêté n° 2021/081 du 25 février 2021 portant détachement dans l'emploi fonctionnel de Directrice Générale Adjointe de Madame Sandra RIOULT,

**VU** la délibération n° 12 du Conseil communautaire du 8 septembre 2020 sur la délégation du Conseil au Président en application de l'article L5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** l'arrêté n° 29/2021 du 13 avril 2021 portant délégation à Monsieur Luc RAIMBAULT,

**VU** l'organisation des services de la Communauté d'agglomération,

## ARRETE

**Article 1** : L'arrêté 29/2021 susvisé est abrogé.

**Article 2** : Dans le cadre des missions de sa direction et de ses fonctions de Directeur, délégation de signature est donnée à Monsieur Luc RAIMBAULT sous la surveillance et la responsabilité de Monsieur Jean-Paul JEANDON, Président, pour :

### I – En matière de marchés publics:

	Marchés à procédure adaptée (MAPA) (L2123-1 du Code de la commande publique) et marchés négociés sans publicité ni mise en concurrence (R2122-1 à R2122-11 du Code de la commande publique) ≤ 15 000 € HT	Marchés à procédure adaptée (MAPA) (L2123-1 du Code de la commande publique) > 15 000 € HT
	Marchés subséquents ≤ 15 000 € HT à un accord-cadre	Marchés subséquents > 15 000 € HT à un accord-cadre Marchés formalisés (L2120-1 du Code de la commande publique)
Préparation et exécution courante du Marché Public (MP) (courriers, questions...)	X	X
Déclaration sans suite	X	
Marché	X	
Ordre de service sans incidence financière	X	X
Ordre de service ≤ 15 000 € HT	X	X
Bon de commande émis sur accord-cadres y compris auprès de centrales d'achat	X	X
Agrément sous-traitants	X	X
Avenant	X	
Réception des travaux et Décompte Général et Définitif	X	X
Mise en demeure du titulaire	X	
Transaction relative au marché	X	
Résiliation du marché	X	

### II – En matière de gestion administrative

1. La signature des correspondances administratives, hors caractère précontentieux et contentieux, et à l'exclusion des correspondances destinées aux autorités judiciaires, aux élus (nationaux, régionaux, départementaux, intercommunaux et municipaux), ministres et préfets ainsi qu'aux présidents d'organismes ou établissements publics ou privés.
2. La signature des ordres de mission des agents de sa direction, à l'exception de ceux se rapportant à des déplacements à l'étranger ou entraînant des frais exceptionnels.
3. La signature des dépôts de plainte au nom de la Communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise auprès des services de police et de gendarmerie.

Accusé de réception en préfecture  
095-249500109-20210101-lmc160079-AR-1-1  
Date de télétransmission : 05/10/21  
Date de réception préfecture : 05/10/21

**Article 3** : En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Luc RAIMBAULT, la présente délégation sera exercée par Monsieur Simon MARTINEZ, Directeur Général Adjoint, en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier par Madame Marie-Claude SIVAGNANAM, Directrice Générale des Services, en cas d'absence ou d'empêchement de cette dernière la présente délégation sera exercée par Madame Charlotte GEOFFROY DEREGGI, Directrice Générale Adjointe, en cas d'absence ou d'empêchement de cette dernière, par Monsieur Guillaume PLACE, Directeur Général Adjoint, en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier par Madame Sandra RIOULT, Directrice Générale Adjointe.

**Article 4** : Ampliation du présent arrêté sera publiée au Recueil des Actes Administratifs et sera notifiée à Monsieur Luc RAIMBAULT, à Madame Marie-Claude SIVAGNANAM, à Madame Charlotte GEOFFROY DEREGGI, à Monsieur Guillaume PLACE, à Madame Sandra RIOULT et à Monsieur Simon MARTINEZ ainsi qu'à Monsieur le Trésorier Principal de la Communauté d'agglomération.

Fait à l'Hôtel d'agglomération, à Cergy le 29 septembre 2021

**Le Président  
Jean-Paul JEANDON**

*Acte rendu exécutoire après :*

- transmission à la Préfecture 05/10/21
- publication au Recueil des Actes Administratifs **16-2021**
- et/ou notification aux destinataires

Accusé de réception en préfecture  
095-249500109-20210101-lmc160079-AR-  
1-1  
Date de télétransmission : 05/10/21  
Date de réception préfecture : 05/10/21

**ARRETÉ**

**PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE À MONSIEUR GUILLAUME DOMY,  
DIRECTEUR DES SPORTS ET DE LA VIE ETUDIANTE**

**Le Président de la Communauté d'Agglomération de Cergy-Pontoise,**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.5211-9

**VU** le Code de la Commande Publique,

**VU** l'arrêté n° 2002/006 du 2 janvier 2002 portant nomination de Monsieur Guillaume DOMY,

**VU** l'arrêté n° 2021-617 du 6 juillet 2021 portant détachement dans l'emploi fonctionnel de Directeur Général Adjoint des établissements publics de 150 à 400 000 habitants de Monsieur Simon MARTINEZ,

**VU** l'arrêté n° 2020/1028 du 28 septembre 2020 portant nomination par voie de mutation de Madame Marie-Claude SIVAGNANAM, Administrateur Hors classe, à temps complet,

**VU** l'arrêté n° 2020/1030 du 28 septembre 2020 portant détachement dans l'emploi fonctionnel de Directrice Générale des établissements publics de 150 à 400 000 habitants de Madame Marie-Claude SIVAGNANAM,

**VU** l'arrêté n° 2021/078 du 1<sup>er</sup> février 2021 portant détachement dans l'emploi fonctionnel de Directrice Générale Adjointe - établissements publics de 150 à 400.000 habitants de Madame Charlotte GEOFFROY DEREGGI,

**VU** l'arrêté n° 2020/044 du 1<sup>er</sup> février 2021 portant détachement dans l'emploi fonctionnel de Directeur Général Adjoint - établissements publics de 150 à 400.000 habitants de Monsieur Guillaume PLACE,

**VU** l'arrêté n° 2021/081 du 25 février 2021 portant détachement dans l'emploi fonctionnel de Directrice Générale Adjointe de Madame Sandra RIOULT,

**VU** la délibération n° 12 du Conseil communautaire du 8 septembre 2020 sur la délégation du Conseil au Président en application de l'article L5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** l'arrêté n° 30/2021 du 13 avril 2021 portant délégation à Monsieur Guillaume DOMY,

**VU** l'organisation des services de la Communauté d'agglomération,

## ARRETE

**Article 1** : L'arrêté 30/2021 susvisé est abrogé.

**Article 2** : Dans le cadre des missions de sa direction et de ses fonctions de Directeur, délégation de signature est donnée à Monsieur Guillaume DOMY sous la surveillance et la responsabilité de Monsieur Jean-Paul JEANDON, Président, pour :

### I – En matière de marchés publics :

	Marchés à procédure adaptée (MAPA) (L2123-1 du Code de la commande publique) et marchés négociés sans publicité ni mise en concurrence (R2122-1 à R2122-11 du Code de la commande publique) ≤ 15 000 € HT	Marchés à procédure adaptée (MAPA) (L2123-1 du Code de la commande publique) > 15 000 € HT
	Marchés subséquents ≤ 15 000 € HT à un accord-cadre	Marchés subséquents > 15 000 € HT à un accord-cadre Marchés formalisés (L2120-1 du Code de la commande publique)
Préparation et exécution courante du Marché Public (MP) (courriers, questions...)	X	X
Déclaration sans suite	X	
Marché	X	
Ordre de service sans incidence financière	X	X
Ordre de service ≤ 15 000 € HT	X	X
Bon de commande émis sur accord-cadres y compris auprès de centrales d'achat	X	X
Agrément sous-traitants	X	X
Avenant	X	
Réception des travaux et Décompte Général et Définitif	X	X
Mise en demeure du titulaire	X	
Transaction relative au marché	X	
Résiliation du marché	X	

### II – En matière de gestion administrative

1. La signature des correspondances administratives, hors caractère précontentieux et contentieux, et à l'exclusion des correspondances destinées aux autorités judiciaires, aux élus (nationaux, régionaux, départementaux, intercommunaux et municipaux), ministres et préfets ainsi qu'aux présidents d'organismes ou établissements publics ou privés.
2. La signature des ordres de mission des agents de sa direction, à l'exception de ceux se rapportant à des déplacements à l'étranger ou entraînant des frais exceptionnels.
3. La signature des dépôts de plainte au nom de la Communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise auprès des services de police et de gendarmerie.

**Article 3** : En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Guillaume DOMY, la

Accusé de réception en préfecture  
095-249500109-20210101-lmc160081-AR-  
1-1  
Date de télétransmission : 05/10/21  
Date de réception préfecture : 05/10/21

présente délégation sera exercée par Monsieur Simon MARTINEZ, Directeur Général Adjoint, en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier par Madame Marie-Claude SIVAGNANAM, Directrice Générale des Services, en cas d'absence ou d'empêchement de cette dernière la présente délégation sera exercée par Madame Charlotte GEOFFROY DEREGGI, Directrice Générale Adjointe, en cas d'absence ou d'empêchement de cette dernière, par Monsieur Guillaume PLACE, Directeur Général Adjoint, en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier par Madame Sandra RIOULT, Directrice Générale Adjointe.

**Article 4** : Ampliation du présent arrêté sera publiée au Recueil des Actes Administratif et sera notifiée à Monsieur Guillaume DOMY, à Madame Marie-Claude SIVAGNANAM, à Madame Charlotte GEOFFROY DEREGGI, à Monsieur Guillaume PLACE, à Madame Sandra RIOULT et à Monsieur Simon MARTINEZ ainsi qu'à Monsieur le Trésorier Principal de la Communauté d'agglomération.

Fait à l'Hôtel d'agglomération, à Cergy le 29 septembre 2021

**Le Président  
Jean-Paul JEANDON**

*Acte rendu exécutoire après :*

- transmission à la Préfecture 05/10/21
- publication au Recueil des Actes Administratifs **16-2021**
- et/ou notification aux destinataires

Accusé de réception en préfecture  
095-249500109-20210101-lmc160081-AR-  
1-1  
Date de télétransmission : 05/10/21  
Date de réception préfecture : 05/10/21

**ARRETÉ**

**PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE À MADAME ANGÉLIQUE BOSQUET,  
DIRECTRICE DES MOBILITÉS**

**Le Président de la Communauté d'Agglomération de Cergy-Pontoise,**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.5211-9

**VU** le Code de la Commande Publique,

**VU** l'arrêté n° 2014/615 du 26 mars 2014 portant nomination de Madame Angélique BOSQUET,

**VU** l'arrêté n° 2021/081 du 25 février 2021 portant détachement dans l'emploi fonctionnel de Directrice Générale Adjointe de Madame Sandra RIOULT,

**VU** l'arrêté n° 2020/1028 du 28 septembre 2020 portant nomination par voie de mutation de Madame Marie-Claude SIVAGNANAM, Administrateur Hors classe, à temps complet,

**VU** l'arrêté n° 2020/1030 du 28 septembre 2020 portant détachement dans l'emploi fonctionnel de Directrice Générale des établissements publics de 150 à 400 000 habitants de Madame Marie – Claude SIVAGNANAM,

**VU** l'arrêté n° 2021/078 du 1<sup>er</sup> février 2021 portant détachement dans l'emploi fonctionnel de Directrice Générale Adjointe - établissements publics de 150 à 400.000 habitants de Madame Charlotte GEOFFROY DEREGGI,

**VU** l'arrêté n° 2020/044 du 1<sup>er</sup> février 2021 portant détachement dans l'emploi fonctionnel de Directeur Général Adjoint - établissements publics de 150 à 400.000 habitants de Monsieur Guillaume PLACE,

**VU** l'arrêté n° 2021-617 du 6 juillet 2021 portant détachement dans l'emploi fonctionnel de Directeur Général Adjoint des établissements publics de 150 à 400 000 habitants de Monsieur Simon MARTINEZ,

**VU** la délibération n° 12 du Conseil communautaire du 8 septembre 2020 sur la délégation du Conseil au Président et au Bureau en application de l'article L5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** l'arrêté n° 23/2021 du 9 avril 2021 portant délégation à Madame Angélique BOSQUET,

**VU** l'organisation des services de la Communauté d'agglomération,

## ARRETE

**Article 1 :** L'arrêté 23/2021 susvisé est abrogé.

**Article 2 :** Dans le cadre des missions de sa direction et de ses fonctions de Directrice, délégation est donnée à Madame Angélique BOSQUET sous la surveillance et la responsabilité de Monsieur Jean-Paul JEANDON, Président, pour :

### I – En matière de marchés publics :

	Marchés à procédure adaptée (MAPA) (L2123-1 du Code de la commande publique) et marchés négociés sans publicité ni mise en concurrence (R2122-1 à R2122-11 du Code de la commande publique) ≤ 15 000 € HT	Marchés à procédure adaptée (MAPA) (L2123-1 du Code de la commande publique) > 15 000 € HT
	Marchés subséquents ≤ 15 000 € HT à un accord-cadre	Marchés subséquents > 15 000 € HT à un accord-cadre Marchés formalisés (L2120-1 du Code de la commande publique)
Préparation et exécution courante du Marché Public (MP) (courriers, questions...)	X	X
Déclaration sans suite	X	
Marché	X	
Ordre de service sans incidence financière	X	X
Ordre de service ≤ 15 000 € HT	X	X
Bon de commande émis sur accord-cadres y compris auprès de centrales d'achat	X	X
Agrément sous-traitants	X	X
Avenant	X	
Réception des travaux et Décompte Général et Définitif	X	X
Mise en demeure du titulaire	X	
Transaction relative au marché	X	
Résiliation du marché	X	

### II – En matière de gestion administrative

1. La signature des correspondances administratives, hors caractère précontentieux et contentieux, et à l'exclusion des correspondances destinées aux autorités judiciaires, aux élus (nationaux, régionaux, départementaux, intercommunaux et municipaux), ministres et préfets ainsi qu'aux présidents d'organismes ou établissements publics ou privés.
2. La signature des ordres de mission des agents de sa direction, à l'exception de ceux se rapportant à des déplacements à l'étranger ou entraînant des frais exceptionnels.
3. La signature des dépôts de plainte au nom de la Communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise auprès des services de police et de gendarmerie.

**Article 3 :** En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Angélique

Accusé de réception en préfecture  
095-249500109-20210101-lmc160083-AR-1-1  
Date de télétransmission : 05/10/21  
Date de réception préfecture : 05/10/21

BOSQUET, la présente délégation sera exercée par Madame Sandra RIOULT, Directrice Générale Adjointe en cas d'absence ou d'empêchement de cette dernière la présente délégation sera exercée par Madame Marie-Claude SIVAGNANAM, Directrice Générale des Services, en cas d'absence ou d'empêchement de cette dernière par Madame Charlotte GEOFFROY DEREGGI, Directrice Générale Adjointe, en cas d'absence ou d'empêchement de cette dernière, par Monsieur Guillaume PLACE, Directeur Général Adjoint, en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier par Monsieur Simon MARTINEZ, Directeur Général Adjoint.

**Article 4** : Ampliation du présent arrêté sera publiée au Recueil des Actes Administratifs et sera notifiée à Madame Angélique BOSQUET, à Madame Marie-Claude SIVAGNANAM, à Madame Charlotte GEOFFROY DEREGGI, à Monsieur Guillaume PLACE, à Madame Sandra RIOULT et à Monsieur Simon MARTINEZ ainsi qu'à Monsieur le Trésorier Principal de la Communauté d'agglomération.

Fait à l'Hôtel d'agglomération, à Cergy le 29 septembre 2021

**Le Président**  
**Jean-Paul JEANDON**

*Acte rendu exécutoire après :*

- transmission à la Préfecture 05/10/21
- publication au Recueil des Actes Administratifs **16-2021**
- et/ou notification aux destinataires

Accusé de réception en préfecture  
095-249500109-20210101-lmc160083-AR-  
1-1  
Date de télétransmission : 05/10/21  
Date de réception préfecture : 05/10/21

**ARRETÉ**

**PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE À MADAME FLORENCE TALBOT,  
DIRECTRICE DE LA GESTION DES DÉCHETS ET PROPRIÉTÉ URBAINE**

**Le Président de la Communauté d'Agglomération de Cergy-Pontoise,**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.5211-9

**VU** le Code de la Commande Publique,

**VU** l'arrêté n° 2017/1175 du 6 juillet 2017 portant avancement de grade de Madame Florence TALBOT,

**VU** l'arrêté n° 2021/081 du 25 février 2021 portant détachement dans l'emploi fonctionnel de Directrice Générale Adjointe de Madame Sandra RIOULT,

**VU** l'arrêté n° 2020/1028 du 28 septembre 2020 portant nomination par voie de mutation de Madame Marie-Claude SIVAGNANAM, Administrateur Hors classe, à temps complet,

**VU** l'arrêté n° 2020/1030 du 28 septembre 2020 portant détachement dans l'emploi fonctionnel de Directrice Générale des établissements publics de 150 à 400 000 habitants de Madame Marie – Claude SIVAGNANAM,

**VU** l'arrêté n° 2021/078 du 1<sup>er</sup> février 2021 portant détachement dans l'emploi fonctionnel de Directrice Générale Adjointe - établissements publics de 150 à 400.000 habitants de Madame Charlotte GEOFFROY DEREGGI,

**VU** l'arrêté n° 2020/044 du 1<sup>er</sup> février 2021 portant détachement dans l'emploi fonctionnel de Directeur Général Adjoint - établissements publics de 150 à 400.000 habitants de Monsieur Guillaume PLACE,

**VU** l'arrêté n° 2021-617 du 6 juillet 2021 portant détachement dans l'emploi fonctionnel de Directeur Général Adjoint des établissements publics de 150 à 400 000 habitants de Monsieur Simon MARTINEZ,

**VU** la délibération n° 12 du Conseil communautaire du 8 septembre 2020 sur la délégation du Conseil au Président et au Bureau en application de l'article L5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** l'arrêté n° 28/2021 du 13 avril 2021 portant délégation à Madame Florence TALBOT,

**VU** l'organisation des services de la Communauté d'agglomération,

## ARRETE

**Article 1** : L'arrêté 28/2021 susvisé est abrogé.

**Article 2** : Dans le cadre des missions de sa direction et de ses fonctions de Directrice, délégation est donnée à Madame Florence TALBOT sous la surveillance et la responsabilité de Monsieur Jean-Paul JEANDON, Président, pour :

### I – En matière de marchés publics :

	Marchés à procédure adaptée (MAPA) (L2123-1 du Code de la commande publique) et marchés négociés sans publicité ni mise en concurrence (R2122-1 à R2122-11 du Code de la commande publique) ≤ 15 000 € HT	Marchés à procédure adaptée (MAPA) (L2123-1 du Code de la commande publique) > 15 000 € HT
	Marchés subséquents ≤ 15 000 € HT à un accord-cadre	Marchés subséquents > 15 000 € HT à un accord-cadre Marchés formalisés (L2120-1 du Code de la commande publique)
Préparation et exécution courante du Marché Public (MP) (courriers, questions...)	X	X
Déclaration sans suite	X	
Marché	X	
Ordre de service sans incidence financière	X	X
Ordre de service ≤ 15 000 € HT	X	X
Bon de commande émis sur accord-cadres y compris auprès de centrales d'achat	X	X
Agrément sous-traitants	X	X
Avenant	X	
Réception des travaux et Décompte Général et Définitif	X	X
Mise en demeure du titulaire	X	
Transaction relative au marché	X	
Résiliation du marché	X	

### II – En matière de gestion administrative

1. La signature des correspondances administratives, hors caractère précontentieux et contentieux, et à l'exclusion des correspondances destinées aux autorités judiciaires, aux élus (nationaux, régionaux, départementaux, intercommunaux et municipaux), ministres et préfets ainsi qu'aux présidents d'organismes ou établissements publics ou privés.
2. La signature des ordres de mission des agents de sa direction, à l'exception de ceux se rapportant à des déplacements à l'étranger ou entraînant des frais exceptionnels.
3. La signature des dépôts de plainte au nom de la Communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise auprès des services de police et de gendarmerie.

Accusé de réception en préfecture  
095-249500109-20210101-lmc160087-AR-1-1  
Date de télétransmission : 05/10/21  
Date de réception préfecture : 05/10/21

**Article 3** : En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Florence TALBOT, la présente délégation sera exercée par Madame Sandra RIOULT, Directrice Générale Adjointe en cas d'absence ou d'empêchement de cette dernière la présente délégation sera exercée par Madame Marie-Claude SIVAGNANAM, Directrice Générale des Services, en cas d'absence ou d'empêchement de cette dernière par Madame Charlotte GEOFFROY DEREGGI, Directrice Générale Adjointe, en cas d'absence ou d'empêchement de cette dernière, par Monsieur Guillaume PLACE, Directeur Général Adjoint, en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier par Monsieur Simon MARTINEZ, Directeur Général Adjoint.

**Article 4** : Ampliation du présent arrêté sera publiée au Recueil des Actes Administratifs et sera notifiée à Madame Florence TALBOT, à Madame Marie-Claude SIVAGNANAM, à Madame Charlotte GEOFFROY DEREGGI, à Monsieur Guillaume PLACE, à Madame Sandra RIOULT et à Monsieur Simon MARTINEZ ainsi qu'à Monsieur le Trésorier Principal de la Communauté d'agglomération.

Fait à l'Hôtel d'agglomération, à Cergy le 29 septembre 2021

**Le Président**  
**Jean-Paul JEANDON**

*Acte rendu exécutoire après :*

- transmission à la Préfecture 05/10/21
- publication au Recueil des Actes Administratifs **16-2021**
- et/ou notification aux destinataires

Accusé de réception en préfecture  
095-249500109-20210101-lmc160087-AR-  
1-1  
Date de télétransmission : 05/10/21  
Date de réception préfecture : 05/10/21

**ARRETÉ**

**PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE À MONSIEUR JEAN-MARC JUMEL,  
DIRECTEUR DE LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE**

**Le Président de la Communauté d'Agglomération de Cergy-Pontoise,**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.5211-9

**VU** le Code de la Commande Publique,

**VU** l'arrêté n° 2020/245 du 27 février 2020 portant nomination par voie de mutation de Monsieur Jean-Marc JUMEL,

**VU** l'arrêté n° 2021/081 du 25 février 2021 portant détachement dans l'emploi fonctionnel de Directrice Générale Adjointe de Madame Sandra RIOULT,

**VU** l'arrêté n° 2020/1028 du 28 septembre 2020 portant nomination par voie de mutation de Madame Marie-Claude SIVAGNANAM, Administrateur Hors classe, à temps complet,

**VU** l'arrêté n° 2020/1030 du 28 septembre 2020 portant détachement dans l'emploi fonctionnel de Directrice Générale des établissements publics de 150 à 400 000 habitants de Madame Marie – Claude SIVAGNANAM,

**VU** l'arrêté n° 2021/078 du 1<sup>er</sup> février 2021 portant détachement dans l'emploi fonctionnel de Directrice Générale Adjointe - établissements publics de 150 à 400.000 habitants de Madame Charlotte GEOFFROY DEREGGI,

**VU** l'arrêté n° 2020/044 du 1<sup>er</sup> février 2021 portant détachement dans l'emploi fonctionnel de Directeur Général Adjoint - établissements publics de 150 à 400.000 habitants de Monsieur Guillaume PLACE,

**VU** l'arrêté n° 2021-617 du 6 juillet 2021 portant détachement dans l'emploi fonctionnel de Directeur Général Adjoint des établissements publics de 150 à 400 000 habitants de Monsieur Simon MARTINEZ,

**VU** la délibération n° 12 du Conseil communautaire du 8 septembre 2020 sur la délégation du Conseil au Président et au Bureau en application de l'article L5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** l'arrêté n° 27/2021 du 13 avril 2021 portant délégation à Monsieur Jean-Marc JUMEL,

**VU** l'organisation des services de la Communauté d'agglomération,

## ARRETE

**Article 1** : L'arrêté 27/2021 susvisé est abrogé.

**Article 2** : Dans le cadre des missions de sa direction et de ses fonctions de Directeur, délégation est donnée à Monsieur Jean-Marc JUMEL sous la surveillance et la responsabilité de Monsieur Jean-Paul JEANDON, Président, pour :

### I – En matière de marchés publics :

	Marchés à procédure adaptée (MAPA) (L2123-1 du Code de la commande publique) et marchés négociés sans publicité ni mise en concurrence (R2122-1 à R2122-11 du Code de la commande publique) ≤ 15 000 € HT	Marchés à procédure adaptée (MAPA) (L2123-1 du Code de la commande publique) > 15 000 € HT
	Marchés subséquents ≤ 15 000 € HT à un accord-cadre	Marchés subséquents > 15 000 € HT à un accord-cadre Marchés formalisés (L2120-1 du Code de la commande publique)
Préparation et exécution courante du Marché Public (MP) (courriers, questions...)	X	X
Déclaration sans suite	X	
Marché	X	
Ordre de service sans incidence financière	X	X
Ordre de service ≤ 15 000 € HT	X	X
Bon de commande émis sur accord-cadres y compris auprès de centrales d'achat	X	X
Agrément sous-traitants	X	X
Avenant	X	
Réception des travaux et Décompte Général et Définitif	X	X
Mise en demeure du titulaire	X	
Transaction relative au marché	X	
Résiliation du marché	X	

### II – En matière de gestion administrative

1. La signature des correspondances administratives, hors caractère précontentieux et contentieux, et à l'exclusion des correspondances destinées aux autorités judiciaires, aux élus (nationaux, régionaux, départementaux, intercommunaux et municipaux), ministres et préfets ainsi qu'aux présidents d'organismes ou établissements publics ou privés.
2. La signature des ordres de mission des agents de sa direction, à l'exception de ceux se rapportant à des déplacements à l'étranger ou entraînant des frais exceptionnels.
3. La signature des dépôts de plainte au nom de la Communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise auprès des services de police et de gendarmerie.

Accusé de réception en préfecture  
095-249500109-20210101-lmc160089-AR-1-1  
Date de télétransmission : 05/10/21  
Date de réception préfecture : 05/10/21

**Article 3** : En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Jean-Marc JUMEL, la présente délégation sera exercée par Madame Sandra RIOULT, Directrice Générale Adjointe, en cas d'absence ou d'empêchement de cette dernière par Madame Marie-Claude SIVAGNANAM, Directrice Générale des Services, en cas d'absence ou d'empêchement de cette dernière par Madame Charlotte GEOFFROY DEREGGI, Directrice Générale Adjointe, en cas d'absence ou d'empêchement de cette dernière, par Monsieur Guillaume PLACE, Directeur Général Adjoint, en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier par Monsieur Simon MARTINEZ, Directeur Général Adjoint.

**Article 4** : Ampliation du présent arrêté sera publiée au Recueil des Actes Administratifs et sera notifiée à Monsieur Jean-Marc JUMEL, à Madame Marie-Claude SIVAGNANAM, à Madame Charlotte GEOFFROY DEREGGI, à Monsieur Guillaume PLACE, à Madame Sandra RIOULT et à Monsieur Simon MARTINEZ ainsi qu'à Monsieur le Trésorier Principal de la Communauté d'agglomération.

Fait à l'Hôtel d'agglomération, à Cergy le 29 septembre 2021

**Le Président  
Jean-Paul JEANDON**

*Acte rendu exécutoire après :*

- transmission à la Préfecture 05/10/21
- publication au Recueil des Actes Administratifs **16-2021**
- et/ou notification aux destinataires

Accusé de réception en préfecture  
095-249500109-20210101-lmc160089-AR-  
1-1  
Date de télétransmission : 05/10/21  
Date de réception préfecture : 05/10/21

**ARRETÉ**

**PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE À MADAME SYLVIE BURGUIERE,  
DIRECTRICE DE L'URBANISME OPÉRATIONNEL**

**Le Président de la Communauté d'Agglomération de Cergy-Pontoise,**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.5211-9

**VU** le Code de la Commande Publique,

**VU** l'arrêté n° 2008-354 du 28 août 2008 portant nomination de Madame Sylvie BURGUIERE, au grade d'Ingénieur Principal,

**VU** l'arrêté n° 2020/044 du 1<sup>er</sup> février 2021 portant détachement dans l'emploi fonctionnel de Directeur Général Adjoint - établissements publics de 150 à 400.000 habitants de Monsieur Guillaume PLACE,

**VU** l'arrêté n° 2020/1028 du 28 septembre 2020 portant nomination par voie de mutation de Madame Marie-Claude SIVAGNANAM, Administrateur Hors classe, à temps complet,

**VU** l'arrêté n° 2020/1030 du 28 septembre 2020 portant détachement dans l'emploi fonctionnel de Directrice Générale des établissements publics de 150 à 400 000 habitants de Madame Marie-Claude SIVAGNANAM,

**VU** l'arrêté n° 2021/078 du 1<sup>er</sup> février 2021 portant détachement dans l'emploi fonctionnel de Directrice Générale Adjointe - établissements publics de 150 à 400.000 habitants de Madame Charlotte GEOFFROY DEREGGI,

**VU** l'arrêté n° 2021/081 du 25 février 2021 portant détachement dans l'emploi fonctionnel de Directrice Générale Adjointe de Madame Sandra RIOULT,

**VU** l'arrêté n° 2021/617 du 6 juillet 2021 portant détachement dans l'emploi fonctionnel de Directeur Général Adjoint des établissements publics de 150 à 400 000 habitants de Monsieur Simon MARTINEZ,

**VU** la délibération n° 12 du Conseil communautaire du 8 septembre 2020 sur la délégation du Conseil au Président et au Bureau en application de l'article L5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** l'arrêté n° 25/2021 du 9 avril 2021 portant délégation à Madame Sylvie BURGUIERE,

**VU** l'organisation des services de la Communauté d'agglomération,

## ARRETE

**Article 1** : L'arrêté 25/2021 susvisé est abrogé.

**Article 2** : Dans le cadre des missions et de ses fonctions de Directrice, délégation est donnée à Madame Sylvie BURGUIERE sous la surveillance et la responsabilité de Monsieur Jean-Paul JEANDON, Président, pour :

### I – En matière de marchés publics:

	Marchés à procédure adaptée (MAPA) (L2123-1 du Code de la commande publique) et marchés négociés sans publicité ni mise en concurrence (R2122-1 à R2122-11 du Code de la commande publique) ≤ 15 000 € HT	Marchés à procédure adaptée (MAPA) (L2123-1 du Code de la commande publique) > 15 000 € HT
	Marchés subséquents ≤ 15 000 € HT à un accord-cadre	Marchés subséquents > 15 000 € HT à un accord-cadre Marchés formalisés (L2120-1 du Code de la commande publique)
Préparation et exécution courante du Marché Public (MP) (courriers, questions...)	X	X
Déclaration sans suite	X	
Marché	X	
Ordre de service sans incidence financière	X	X
Ordre de service ≤ 15 000 € HT	X	X
Bon de commande émis sur accord-cadres y compris auprès de centrales d'achat	X	X
Agrément sous-traitants	X	X
Avenant	X	
Réception des travaux et Décompte Général et Définitif	X	X
Mise en demeure du titulaire	X	
Transaction relative au marché	X	
Résiliation du marché	X	

### II – En matière de gestion administrative

1. La signature des correspondances administratives, hors caractère précontentieux et contentieux, et à l'exclusion des correspondances destinées aux autorités judiciaires, aux élus (nationaux, régionaux, départementaux, intercommunaux et municipaux), ministres et préfets ainsi qu'aux présidents d'organismes ou établissements publics ou privés.
2. La signature des ordres de mission des agents de sa direction, à l'exception de ceux se rapportant à des déplacements à l'étranger ou entraînant des frais exceptionnels.
3. La signature du dépôt de plainte au nom de la Communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise auprès des services de police et de gendarmerie.

Accusé de réception en préfecture  
095-249500109-20210101-lmc160091-AR-1-1  
Date de télétransmission : 05/10/21  
Date de réception préfecture : 05/10/21

**Article 3** : En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Sylvie BURGUIERE, la présente délégation sera exercée par Monsieur Guillaume PLACE, Directeur Général Adjoint, en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier, par Madame Marie-Claude SIVAGNANAM, Directrice Générale des Services, en cas d'absence ou d'empêchement de cette dernière par Madame Charlotte GEOFFROY DEREGGI, Directrice Générale Adjointe, en cas d'absence ou d'empêchement de cette dernière par Madame Sandra RIOULT, Directrice Générale Adjointe, en cas d'absence ou d'empêchement de cette dernière par Monsieur Simon MARTINEZ, Directeur Général Adjoint.

**Article 4** : Ampliation du présent arrêté sera publiée au Recueil des Actes Administratifs et sera notifiée à Madame Sylvie BURGUIERE, à Madame Marie-Claude SIVAGNANAM, à Madame Charlotte GEOFFROY DEREGGI, à Monsieur Guillaume PLACE, à Madame Sandra RIOULT et à Monsieur Simon MARTINEZ ainsi qu'à Monsieur le Trésorier Principal de la Communauté d'agglomération.

Fait à l'Hôtel d'agglomération, à Cergy le 29 septembre 2021

**Le Président  
Jean-Paul JEANDON**

*Acte rendu exécutoire après :*

- transmission à la Préfecture 05/10/21
- publication au Recueil des Actes Administratifs **16-2021**
- et/ou notification aux destinataires

Accusé de réception en préfecture  
095-249500109-20210101-lmc160091-AR-  
1-1  
Date de télétransmission : 05/10/21  
Date de réception préfecture : 05/10/21

**ARRETÉ**

**PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE À MONSIEUR PIERRE RAMOND,  
DIRECTEUR DE LA STRATÉGIE URBAINE ET SOLIDARITÉS**

**Le Président de la Communauté d'Agglomération de Cergy-Pontoise,**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.5211-9

**VU** le Code de la Commande Publique,

**VU** l'arrêté n° 2009/2031 du 18 mars 2010 portant nomination de Monsieur Pierre RAMOND,

**VU** l'arrêté n° 2020/044 du 1<sup>er</sup> février 2021 portant détachement dans l'emploi fonctionnel de Directeur Général Adjoint - établissements publics de 150 à 400.000 habitants de Monsieur Guillaume PLACE,

**VU** l'arrêté n° 2020/1028 du 28 septembre 2020 portant nomination par voie de mutation de Madame Marie-Claude SIVAGNANAM, Administrateur Hors classe, à temps complet,

**VU** l'arrêté n° 2020/1030 du 28 septembre 2020 portant détachement dans l'emploi fonctionnel de Directrice Générale des établissements publics de 150 à 400 000 habitants de Madame Marie-Claude SIVAGNANAM,

**VU** l'arrêté n° 2021/078 du 1<sup>er</sup> février 2021 portant détachement dans l'emploi fonctionnel de Directrice Générale Adjointe - établissements publics de 150 à 400.000 habitants de Madame Charlotte GEOFFROY DEREGGI,

**VU** l'arrêté n° 2021/081 du 25 février 2021 portant détachement dans l'emploi fonctionnel de Directrice Générale Adjointe de Madame Sandra RIOULT,

**VU** l'arrêté n° 2021-617 du 6 juillet 2021 portant détachement dans l'emploi fonctionnel de Directeur Général Adjoint des établissements publics de 150 à 400 000 habitants de Monsieur Simon MARTINEZ,

**VU** la délibération n° 12 du Conseil communautaire du 8 septembre 2020 sur la délégation du Conseil au Président et au Bureau en application de l'article L5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** l'arrêté n° 24/2021 du 9 avril 2021 portant délégation à Monsieur Pierre RAMOND,

**VU** l'organisation des services de la Communauté d'agglomération,

## ARRETE

**Article 1 :** L'arrêté 24/2021 susvisé est abrogé.

**Article 2 :** Dans le cadre des missions de sa Direction et de ses fonctions de Directeur, délégation est donnée à Monsieur Pierre RAMOND sous la surveillance et la responsabilité de Monsieur Jean-Paul JEANDON, Président, pour :

### I – En matière de marchés publics:

	Marchés à procédure adaptée (MAPA) (L2123-1 du Code de la commande publique) et marchés négociés sans publicité ni mise en concurrence (R2122-1 à R2122-11 du Code de la commande publique) ≤ 15 000 € HT	Marchés à procédure adaptée (MAPA) (L2123-1 du Code de la commande publique) > 15 000 € HT
	Marchés subséquents ≤ 15 000 € HT à un accord-cadre	Marchés subséquents > 15 000 € HT à un accord-cadre Marchés formalisés (L2120-1 du Code de la commande publique)
Préparation et exécution courante du Marché Public (MP) (courriers, questions...)	X	X
Déclaration sans suite	X	
Marché	X	
Ordre de service sans incidence financière	X	X
Ordre de service ≤ 15 000 € HT	X	X
Bon de commande émis sur accord-cadres y compris auprès de centrales d'achat	X	X
Agrément sous-traitants	X	X
Avenant	X	
Réception des travaux et Décompte Général et Définitif	X	X
Mise en demeure du titulaire	X	
Transaction relative au marché	X	
Résiliation du marché	X	

### II – En matière de gestion administrative

1. La signature des correspondances administratives, hors caractère précontentieux et contentieux, et à l'exclusion des correspondances destinées aux autorités judiciaires, aux élus (nationaux, régionaux, départementaux, intercommunaux et municipaux), ministres et préfets ainsi qu'aux présidents d'organismes ou établissements publics ou privés.
2. La signature des ordres de mission des agents de sa direction, à l'exception de ceux se rapportant à des déplacements à l'étranger ou entraînant des frais exceptionnels.
3. La signature des procès-verbaux de délimitation de terrain.
4. La signature des déclarations préalables.
5. La signature des procès-verbaux de remise de terrain à usage d'installation de

Accusé de réception en préfecture  
095-249500109-20210101-lmc160093-AR-1-1  
Date de télétransmission : 05/10/21  
Date de réception préfecture : 05/10/21

chantier.

6. La signature des certificats d'alignement.
7. La signature des formulaires de remaniement de parcelles cadastrales
8. La signature des plans et procès-verbaux de bornage
9. La signature des plans et certificat de propriété.
10. La signature des documents d'arpentage.
11. La signature du dépôt de plainte au nom de la Communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise auprès des services de police et de gendarmerie.

**Article 3** : En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Pierre RAMOND, la présente délégation sera exercée par Monsieur Guillaume PLACE, Directeur Général Adjoint, en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier, par Madame Marie-Claude SIVAGNANAM, Directrice Générale des Services, en cas d'absence ou d'empêchement de cette dernière par Madame Charlotte GEOFFROY DEREGGI, Directrice Générale Adjointe, en cas d'absence ou d'empêchement de cette dernière par Madame Sandra RIOULT, Directrice Générale Adjointe, en cas d'absence ou d'empêchement de cette dernière par Monsieur Simon MARTINEZ, Directeur Général Adjoint.

**Article 4** : Ampliation du présent arrêté sera publiée au Recueil des Actes Administratifs et sera notifiée à Monsieur Pierre RAMOND, à Madame Marie-Claude SIVAGNANAM, à Madame Charlotte GEOFFROY DEREGGI, à Monsieur Guillaume PLACE, à Madame Sandra RIOULT et à Monsieur Simon MARTINEZ ainsi qu'à Monsieur le Trésorier Principal de la Communauté d'agglomération.

Fait à l'Hôtel d'agglomération, à Cergy le 29 septembre 2021

**Le Président**  
**Jean-Paul JEANDON**

*Acte rendu exécutoire après :*

- transmission à la Préfecture 05/10/21
- publication au Recueil des Actes Administratifs **16-2021**
- et/ou notification aux destinataires

Accusé de réception en préfecture  
095-249500109-20210101-lmc160093-AR-  
1-1  
Date de télétransmission : 05/10/21  
Date de réception préfecture : 05/10/21

**ARRETÉ**

**PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE À MADAME RÉGINE SOULLEYS,  
DIRECTRICE DU SECRÉTARIAT GÉNÉRAL**

**Le Président de la Communauté d'Agglomération de Cergy-Pontoise,**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.5211-9

**VU** le Code de la Commande Publique,

**VU** l'arrêté n° 2020/220 du 17 février 2020 portant avancement de grade de Madame Régine SOULLEYS, attaché hors classe,

**VU** l'arrêté n° 2021/078 du 1<sup>er</sup> février 2021 portant détachement dans l'emploi fonctionnel de Directrice Générale Adjointe - établissements publics de 150 à 400.000 habitants de Madame Charlotte GEOFFROY DEREGGI,

**VU** l'arrêté n° 2020/1028 du 28 septembre 2020 portant nomination par voie de mutation de Madame Marie-Claude SIVAGNANAM, Administrateur Hors classe, à temps complet,

**VU** l'arrêté n° 2020/1030 du 28 septembre 2020 portant détachement dans l'emploi fonctionnel de Directrice Générale des établissements publics de 150 à 400 000 habitants de Madame Marie-Claude SIVAGNANAM,

**VU** l'arrêté n° 2020/044 du 1<sup>er</sup> février 2021 portant détachement dans l'emploi fonctionnel de Directeur Général Adjoint - établissements publics de 150 à 400.000 habitants de Monsieur Guillaume PLACE,

**VU** l'arrêté n° 2021/081 du 25 février 2021 portant détachement dans l'emploi fonctionnel de Directrice Générale Adjointe de Madame Sandra RIOULT,

**VU** l'arrêté n° 2021-617 du 6 juillet 2021 portant détachement dans l'emploi fonctionnel de Directeur Général Adjoint des établissements publics de 150 à 400 000 habitants de Monsieur Simon MARTINEZ,

**VU** la délibération n° 12 du Conseil communautaire du 8 septembre 2020 sur la délégation du Conseil au Président en application de l'article L5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** l'arrêté n° 32/2021 du 15 juillet 2020 portant délégation à Madame Régine SOULLEYS,

**VU** l'organisation des services de la Communauté d'agglomération,

## ARRETE

**Article 1** : L'arrêté 32/2021 susvisé est abrogé.

**Article 2** : Dans le cadre des missions de sa direction et de ses fonctions de Directrice, délégation de signature est donnée à Madame Régine SOULLEYS sous la surveillance et la responsabilité de Monsieur Jean-Paul JEANDON, Président, pour :

### I – En matière de marchés publics:

	Marchés à procédure adaptée (MAPA) (L2123-1 du Code de la commande publique) et marchés négociés sans publicité ni mise en concurrence (R2122-1 à R2122-11 du Code de la commande publique) ≤ 15 000 € HT	Marchés à procédure adaptée (MAPA) (L2123-1 du Code de la commande publique) > 15 000 € HT
	Marchés subséquents ≤ 15 000 € HT à un accord-cadre	Marchés subséquents > 15 000 € HT à un accord-cadre Marchés formalisés (L2120-1 du Code de la commande publique)
Préparation et exécution courante du Marché Public (MP) (courriers, questions...)	X	X
Déclaration sans suite	X	
Marché	X	
Ordre de service sans incidence financière	X	X
Ordre de service ≤ 15 000 € HT	X	X
Bon de commande émis sur accord-cadres y compris auprès de centrales d'achat	X	X
Agrément sous-traitants	X	X
Avenant	X	
Réception des travaux et Décompte Général et Définitif	X	X
Mise en demeure du titulaire	X	
Transaction relative au marché	X	
Résiliation du marché	X	

### II – En matière de gestion administrative

1. La signature des correspondances administratives, hors caractère précontentieux et contentieux, et à l'exclusion des correspondances destinées aux autorités judiciaires, aux élus (nationaux, régionaux, départementaux, intercommunaux et municipaux), ministres et préfets ainsi qu'aux présidents d'organismes ou établissements publics ou privés.
2. La signature des ordres de mission des agents de sa direction, à l'exception de ceux se rapportant à des déplacements à l'étranger ou entraînant des frais exceptionnels.
3. La certification matérielle et conforme de toutes pièces et documents.
4. La réception des actes et exploits d'huissiers.

Accusé de réception en préfecture  
095-249500109-20210101-lmc160095-AR-1-1  
Date de télétransmission : 05/10/21  
Date de réception préfecture : 05/10/21

5. Le paraphe et la signature du registre des délibérations du conseil, du bureau, des décisions du Président et des arrêtés, ainsi que du recueil des actes administratifs.
6. La délivrance des expéditions du registre des délibérations du conseil, du bureau, des décisions du Président et des arrêtés.
7. La transmission au représentant de l'Etat dans le Département des actes pris par les autorités communautaires.
8. La signature des bordereaux d'élimination des archives.
9. La signature des dépôts de plainte au nom de la Communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise auprès des services de police et de gendarmerie.

**Article 3** : En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Régine SOULLEYS, la présente délégation sera exercée par Madame Charlotte GEOFFROY DEREGGI, Directrice Générale Adjointe en cas d'absence ou d'empêchement de cette dernière par Madame Marie-Claude SIVAGNANAM, Directrice Générale des Services, en cas d'absence ou d'empêchement de cette dernière, par Monsieur Guillaume PLACE, Directeur Général Adjoint, en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier par Madame Sandra RIOULT, Directrice Générale Adjointe, en cas d'absence ou d'empêchement de cette dernière par Monsieur Simon MARTINEZ, Directeur Général Adjoint.

**Article 4** : Ampliation du présent arrêté sera publiée au Recueil des Actes Administratifs et sera notifiée à Madame Régine SOULLEYS, à Madame Marie-Claude SIVAGNANAM, à Madame Charlotte GEOFFROY DEREGGI, à Monsieur Guillaume PLACE, à Madame Sandra RIOULT et à Monsieur Simon MARTINEZ ainsi qu'à Monsieur le Trésorier Principal de la Communauté d'agglomération.

Fait à l'Hôtel d'agglomération, à Cergy le 29 septembre 2021

**Le Président**  
**Jean-Paul JEANDON**

*Acte rendu exécutoire après :*

- transmission à la Préfecture 05/10/21
- publication au Recueil des Actes Administratifs **16-2021**

Accusé de réception en préfecture  
095-249500109-20210101-lmc160095-AR-  
1-1  
Date de télétransmission : 05/10/21  
Date de réception préfecture : 05/10/21

- et/ou notification aux destinataires

Accusé de réception en préfecture  
095-249500109-20210101-lmc160095-AR-  
1-1  
Date de télétransmission : 05/10/21  
Date de réception préfecture : 05/10/21



# Décisions

---

Acte rendu exécutoire après :

- transmission à la Préfecture 08/10/2021
- et publication au Recueil des actes administratifs 16-2021
- et/ou notification aux destinataires

### DECISION DU PRESIDENT

**OBJET : PATRIMOINE - CONVENTION D'OCCUPATION TEMPORAIRE DU LOGEMENT ATTENANT A LA PISCINE DES EGUERETS SUR LA COMMUNE DE JOUY LE MOUTIER, 48 ALLEE DES EGUERETS.**

**LE PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE CERGY-PONTOISE,**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** les statuts de la Communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise (CACP),

**VU** la délibération n°5 du Conseil communautaire du 10 juillet 2020 déléguant au Président en application de l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités territoriales, la signature de conventions d'occupation précaires avec les occupants des propriétés bâties ou non bâties appartenant à la Communauté d'agglomération,

**CONSIDERANT** que la CACP est propriétaire de l'équipement et de ses dépendances et accessoires constitutifs de la piscine des Eguerets à Jouy le Moutier,

**CONSIDERANT** que le logement dont la mise à disposition est envisagée, dépend de la Piscine des Eguerets et relève de la domanialité publique de la CACP,

**CONSIDERANT** que l'association du Hockey Club Cergy-Pontoise a sollicité la CACP pour une mise à disposition d'un logement destiné à l'hébergement de manière temporaire et exceptionnelle des entraîneurs et ou joueurs du club,

**CONSIDERANT** que l'association reconnaît que le logement ne peut recevoir que 2 joueurs et qu'elle sera seule responsable vis-à-vis de la CACP des modalités de l'occupation par les joueurs du Club,

**CONSIDERANT** qu'une précédente convention avait été établit et a pris fin le

Accusé de réception en préfecture  
095-249500109-20211004-lmc160168-CC-1-1  
Date de télétransmission : 08/10/2021  
Date de réception préfecture : 08/10/2021

31/07/2021,

**DECIDE :**

**Article 1 :**

**DE SIGNER** une nouvelle convention temporaire d'occupation du domaine public de la CACP avec l'association Hockey Club Cergy-Pontoise portant sur la mise à disposition à titre gracieux du logement attenant à la piscine des Eguerets à Jouy le Moutier, pour une durée de 12 mois à partir du 1<sup>er</sup> août 2021. La mise à disposition fera néanmoins l'objet d'un remboursement par l'occupant des charges induites par son occupation, pour un montant trimestriel forfaitaire de 450 €.

Cergy, le 4 octobre 2021

**Le Président**

**Jean-Paul JEANDON**

Accusé de réception en préfecture 095-249500109-20211004-lmc160168-CC-1-1 Date de télétransmission : 08/10/2021 Date de réception préfecture : 08/10/2021
--

## CONTACT

**Pôle Secrétariat Général**

Tél : 01 34 41 42 43

courriel : [courrier@cergyponoise.fr](mailto:courrier@cergyponoise.fr)